

Quatrième séance, vendredi 28 mars 2025

Présidence de Françoise Savoy (PS/SP, SC)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2024-GC-174	Motion	PSEM, distance entre les habitations et l'exploitation de matériaux (gravières)	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Sandra Lepori Daniel Savary <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2025-GC-30	Rapport d'activité	Commission interparlementaire de contrôle de la Convention romande sur les jeux d'argent (CIP CORJA) : Rapport annuel 2024	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Savio Michelod <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud
2024-DFAC-13	Loi	Loi portant adhésion du canton de Fribourg à l'Accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier (AOSH)	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Nicolas Pasquier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonrens
2024-GC-170	Motion	Journée cantonale en faveur des personnes porteuses de handicap ainsi que des éducatrices et des éducateurs	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> David Bonny Peter Wüthrich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2024-DSAS-31	Rapport	Assurer la prise en charge stationnaire et ambulatoire dans leur langue maternelle des enfants et adolescent-e-s germanophones souffrant de problèmes psychiques (Rapport sur mandat 2021-GC-85)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
	Divers	Clôture de la session		

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 100 députés; absents: 10.

Sont absents avec justifications: MM. Elias Moussa, Gaétan Emonet, Stéphane Sudan, Pierre Vial, Bertrand Morel, Urs Perler, Eric Collomb, Rudolf Herren-Rutschi, Urs Hauswirth et Pierre Mauron.

MM. Didier Castella, Olivier Curty et Jean-Pierre Siggen, conseillers d'Etat, sont excusés.

Motion 2024-GC-174**PSEM, distance entre les habitations et l'exploitation de matériaux (gravières)**

Auteur-s:	Lepori Sandra (PLR/PVL/FDP/GLP, SC) Savary Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Dépôt:	08.07.2024 (BGC juin 2024, p. 2731)
Développement:	08.07.2024 (BGC juin 2024, p. 2731)
Réponse du Conseil d'Etat:	18.02.2025 (BGC mars 2025, p. 858)

Prise en considération

Savary Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je suis coauteur de la motion et je n'ai pas d'autre lien d'intérêt avec cet objet.

En préambule, je tiens à relever qu'il est assez singulier de devoir se prononcer aujourd'hui sur une notion de distance aux gravières, ensuite de la mise en consultation du plan sectoriel pour l'exploitation de matériaux. De toute évidence, cette notion de distance aurait dû être introduite clairement en même temps que la planification cantonale, évitant ainsi de crisper inutilement le débat. Malheureusement, le mal est fait et il s'agit désormais de composer avec les vives oppositions au développement de l'exploitation des gravières. Pourtant, l'exploitation du gravier, ressource naturelle indigène que nous trouvons en abondance dans le sous-sol de notre canton, est indispensable à la construction. Il va sans dire qu'il vaut mieux extraire chez nous le gravier dont nous avons besoin plutôt que de l'importer au détriment de l'environnement. Et j'imagine que nous sommes tous d'accord avec ça.

Néanmoins, l'urbanisation de nos campagnes et la proximité immédiate des habitations fait que cette exploitation devient compliquée, voire impossible si on entend préserver la qualité de vie des riverains. Le PSEM tel que présenté ne tient pas vraiment compte de cette réalité et admet la possibilité que certains périmètres d'exploitation se situent à ras des zones d'habitation, détruisant ainsi la qualité de vie des habitants et la valeur de leur patrimoine. Le Conseil d'Etat propose dans sa réponse une distance minimale de 100 mètres pour préserver les riverains, ce qui est certes déjà bien mieux que la distance de 0 mètre présentée dans le PSEM en première variante. Malheureusement, cette distance reste largement insuffisante en regard des attentes des riverains et de leurs associations. Celles-ci sont d'ailleurs déterminées et s'opposent par tous les moyens possibles à une distance inférieure à 200 mètres. Pire, la commune de Gibloux, dont le sous-sol est pourtant riche en gravier, s'oppose à toute nouvelle extraction sur son territoire et requiert elle aussi une distance de 200 mètres entre les habitations et les zones d'exploitation, tout comme sa voisine la commune d'Hauterive. Même la commune de Bulle s'est désormais opposée à l'exploitation de gravier sur son territoire. Les blocages sont multiples et unanimes, et si on espère exploiter de nouvelles gravières ou agrandir les gravières existantes dans un horizon de 10 ans, il faut être pragmatique et trouver une solution de compromis maintenant plutôt que de se perdre dans des conflits sans fin.

Pour mémoire, le PSEM propose deux variantes concernant la distance minimale par rapport aux habitations. La variante 1 avec une distance de 0 m et la variante 2 avec une distance d'environ 200 m. Cette dernière variante a obtenu un soutien quasi-unanime lors de la consultation, y compris auprès de certains exploitants de gravières. De plus, cette zone tampon correspond à une jurisprudence récente du Tribunal fédéral qui évoque également une limite de 200 mètres pour exploiter une gravière à proximité des habitations.

Finalement, sur l'ensemble des 961 prises de position relatives au PSEM 2024, moins d'une dizaine a exprimé un plein soutien à ce projet, ce qui est terriblement peu. Si la distance de 100 mètres proposée par le Conseil d'Etat va tardivement dans la bonne direction, elle s'expose à de nombreux blocages, oppositions et autres recours, retardant ainsi durablement les nouvelles exploitations de gravier dans le canton. Et dans 5 ou 10 ans, ensuite de multiples soubresauts juridiques, ce sera finalement bien une distance de 200 mètres qui devra s'appliquer. J'en prends le pari aujourd'hui. Tout ça pour rien, ou comment se tirer une balle dans le pied ?

Donc, pour aller vite et par respect pour les riverains, je pense que retenir une distance minimale de 200 mètres est un bon compromis qui saura satisfaire les différentes parties. Et comme pour toutes les distances que l'on connaît dans la législation sur l'aménagement du territoire - distance aux voisins, à la route, au domaine public des eaux, aux lignes électriques, aux éoliennes, à la forêt et que sais-je encore -, les dérogations motivées seront toujours possibles dans les cas particuliers. Une distance de 200 mètres aux gravières, je le répète, permettrait de débloquer le dossier et de s'épargner bien des débats inutiles afin de pouvoir pleinement, mais avec discernement, exploiter une ressource naturelle indigène pour nos besoins cantonaux.

Ma collègue Lepori et moi-même avons rédigé notre motion fin juin 2024, soit bien avant les nombreux débats et prises de position qui se sont succédé depuis. Cette motion ne fixe donc aucun chiffre définitif, même si elle évoque quelques pistes au conditionnel. Aujourd'hui, une distance minimale de 200 mètres fait consensus. Contrairement à la proposition du Gouvernement - 100 mètres -, la motion laisse la possibilité de fixer cette distance minimale de 200 mètres, ce qui aura l'avantage de débloquer le dossier et d'aller de l'avant.

Je vous propose donc de refuser le fractionnement et d'accepter la motion. Et en cas d'acceptation du fractionnement, je propose d'en rejeter le premier volet fixant une distance minimale de 100 mètres et d'accepter le second volet relatif à l'introduction d'une distance sanitaire pour les gravières.

Vonlanthen Alexandre (PLR/PVL/FDP/GLP, BR). Je n'ai pas de lien d'intérêt, si ce n'est d'habiter une commune qui a un gros gisement de gravier encore enfoui.

Inscrire une distance sanitaire de 2 ou 300 mètres entre les habitations et les zones d'extraction de gravier peut paraître séduisant et respectueux de prime abord. Quand on lit cette motion en préparant la session sur son bureau, on regarde une feuille ou un plan, tout plat, et on se dit "oui, je n'aimerais pas habiter à côté d'une gravière, ça doit faire du bruit, de la poussière". On peut dès lors trouver une certaine sympathie pour cette motion.

Après, on réfléchit, on regarde par la fenêtre et là, on remarque que la terre n'est pas aussi plate que sur un plan, même dans la Broye. Je vous invite à vous rendre sur le guichet cartographique et à mesurer la distance entre la gravière de Ménières et l'habitation la plus proche. On va gagner un peu de temps, je vous la donne : elle est de 82 mètres. Mais une colline de 30 mètres de haut, boisée, sépare les habitations de la gravière. Et je vous le donne en mille : l'extension de 2016 s'est faite sans opposition des voisins ! Voici un exemple concret qui montre qu'une distance linéaire de 2 ou 300 mètres n'est pas nécessaire partout.

Alors certes, si on regarde ailleurs, à Farvagny par exemple, où il y a un aménagement du territoire un peu plus décousu et un terrain un peu plus plat, on peut comprendre qu'une certaine distance soit demandée. Mais peut-être que c'est plus de distance qu'il faudrait encore que ces 2 ou 300 mètres.

Il faut savoir qu'avec le nouveau PSEM, des critères de pondération sont mis pour l'établissement de ce plan de gisements. De plus, une étude d'impact est obligatoire pour l'autorisation d'exploitation avec des critères spécifiques tels que le bruit, l'environnement, la poussière, l'impact visuel, l'horaire d'extraction des travaux et j'en passe. *De facto*, ces critères imposeront une distance entre les habitations et l'exploitation d'une gravière. Ce n'est pas parce que le PSEM donne une limite au gisement que ce dernier sera exploité jusque-là. Du gravier fribourgeois, on en a besoin, ne serait-ce que pour éviter du trafic depuis les cantons ou pays voisins avec ces camions qui viennent déverser du gravier chez nous. Le gravier recyclé issu des démolitions ne suffit pas. Il faut de la matière première, il faut pouvoir ouvrir de nouveaux gisements dans le canton.

Je peux comprendre, comme je l'ai dit au début de mon intervention, que la population ait des craintes à l'ouverture d'une gravière, même s'il est parfois difficile de suivre tous les avis. D'un côté, on veut des constructions de logements pour augmenter l'offre et faire baisser les prix - on en a discuté mercredi - et on veut moins de camions sur les routes, mais d'un autre côté, on ne veut pas de gravière près de chez soi !

On le voit, on marche sur des œufs, dans un dossier sensible et complexe, et justement, ce thème est déjà assez complexe sans vouloir rajouter trop de règles strictes. Jugeons les dossiers au cas par cas avec les outils à disposition, selon la configuration du terrain, selon les critères mis en place.

C'est pourquoi le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux vous invite à fractionner la motion et ainsi suivre l'avis du Conseil d'Etat en mettant une distance de principe de 100 mètres.

Defferrard Francine (Le Centre/Die Mitte, SC). La motion que nous traitons ce jour s'inscrit dans le contexte de la révision du Plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux, le fameux PSEM, qui doit être révisé tous les 10 ans, ainsi que la révision de la fiche du Plan directeur cantonal qui s'y rapporte. Cette consultation a eu lieu en septembre 2024 et a fait l'objet de beaucoup de remarques et d'avis : la principale remarque porte sur l'introduction d'une distance minimale des gravières par rapport aux zones à bâti.

Assurer l'approvisionnement en matériaux de construction dont le canton a besoin et le planifier est une tâche qui découle du droit fédéral. Préserver la population contre les pollutions - qu'elles soient atmosphériques, le bruit, les vibrations -, préserver l'environnement tels que les sols, l'air et les aires de captages d'eau, préserver les surfaces d'assolement, la faune et les paysages, prendre en considération les périmètres ISOS et ceux soumis à l'OPAM : voici une liste non exhaustive d'intérêts divergents et souvent contradictoires à prendre en considération dans la mise en œuvre de cette tâche fédérale.

Le PSEM, qu'il soit de 2011 ou de 2024, établi par le canton a pour but d'identifier les sites prioritaires à exploiter, soit des gisements de graviers potentiellement exploitables où des projets concrets pourront être étudiés. Il le fait sur des critères purement objectifs et n'a aucun effet contraignant.

Afin d'éviter les nuisances excessives, le PSEM de 2011 prévoyait comme facteur d'exclusion pour les gravières une distance minimale de 100 mètres par rapport aux zones à bâti légalisées avec un degré de sensibilité au bruit II (DS II), et de 50 mètres pour les zones à bâti avec un DS III. En ce qui concerne le PSEM de 2024, et cela a été dit par M. Savary notamment, il y a deux variantes qui ont été mises en consultation, l'une sans distance et l'autre avec une distance évoquée oralement lors des présentations de l'ordre de 200 mètres.

L'inscription d'un secteur en tant que secteur prioritaire à exploiter ou dont l'exploitation doit être étendue ne veut pas encore dire que ce secteur sera exploité. Le projet d'implantation ou d'extension d'une gravière doit être étudié à l'échelle locale. Il appartiendra aux communes de définir dans leur Plan d'affectation des zones (PAZ) le périmètre des gravières et d'intégrer dans leur réglementation communale d'urbanisme des dispositions concernant l'exploitation. Ces modifications seront l'objet d'une procédure, d'une modification de PAL, avec une participation active des citoyens.

La commune, c'est la collectivité publique la plus proche des citoyens et celle qui connaît le mieux son territoire. C'est à elle qu'il appartiendra dans un premier temps d'effectuer cette pesée des intérêts en fonction de la configuration locale de son territoire. La commune tient à ce titre un rôle fondamental, central, et devra œuvrer pour ces mises en zones, tant envers ses riverains qu'envers les exploitants.

Une distance de 100 mètres peut être suffisante avec un relief particulier, où il y a des montagnes, un boisement qui sépare l'exploitation des habitations - mon collègue Vonlanthen l'a évoqué -, mais ça peut être totalement insuffisant dans le cas où l'exploitation est dans l'axe des vents.

Par rapport à la jurisprudence du Tribunal fédéral (TF) évoquée par mon confrère Savary, que ce soit clair : il n'y a aucune base légale qui, de manière générale, dit que c'est 200 mètres. C'est dans un cas d'application par rapport aux poussières que, compte tenu de la situation de ce village, on a estimé que la distance de 200 mètres était suffisante.

Le groupe Le Centre dira oui à l'ancrage dans notre législation cantonale d'une protection des riverains et d'une distance minimale de 100 mètres, mais elle dira non à un cadre légal trop rigide, trop restrictif et inadapté à toutes les situations. Il soutiendra le fractionnement tel que proposé par le Conseil d'Etat. Il appartiendra vraiment aux communes d'exercer leur pouvoir d'appréciation, et dans le cadre de la mise en zone de cette exploitation et de la modification de leur PAL, d'augmenter au besoin cette distance minimale. Ne pas mettre dans la loi les 200 mètres ou les 300 mètres, comme le demande la motion, ne veut pas dire que nous estimons que les 100 mètres sont suffisants. C'est vraiment aux communes de décider de cas en cas et au besoin d'augmenter cette distance.

Zamofing Dominique (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Mon lien d'intérêt : je suis syndic de la commune d'Hauterive.

Mais quelle mouche a donc piqué les membres du comité de pilotage (COPIL) lors de la révision du Plan sectoriel des matériaux (PSEM) en présentant une variante à 0 mètre des zones à bâti ? Si on avait voulu déstabiliser la population et mettre de la pression sur les citoyens proches des gisements, on ne s'en serait pas pris autrement. Lors des soirées d'information, les réactions de la population des régions touchées ont été vives, et plus de 1'100 citoyens ont pris position contre ces projets de consultation du PSEM. De plus, 4 groupements de citoyens se sont fédérés et demandent de reprendre le projet à zéro.

Aujourd'hui, la position du Conseil d'Etat est d'accepter une distance minimale de 100 mètres. Quand on questionne les exploitants des gravières, personne ne souhaite venir exploiter une gravière à quelques mètres d'une zone à bâti. Mes questions : comment avez-vous procédé dans le COPIL pour valider une variante à 0 mètre des zones à bâti, puis la soumettre en consultation alors que ni le Conseil d'Etat, ni les exploitants y sont favorables ? Et quel membre du COPIL souhaiterait avoir une gravière devant sa porte d'entrée ? Il y a des éléments qui m'échappent et que j'ai de la peine à comprendre.

Le PSEM est un sujet hypersensible, et pour les exécutifs communaux, il y a énormément de pression de la part des citoyens. La qualité de vie est une des principales préoccupations de la population. Même si aujourd'hui, il y a des mesures efficaces pour diminuer les nuisances lors d'extraction de gravier, une distance minimale doit être ancrée dans la loi pour sécuriser et rassurer les riverains des gisements de gravier. Si dans certains cas 100 mètres seront largement suffisants en fonction de la topographie et des mesures qui peuvent être mises en place pour atténuer les nuisances, 0 mètre de distance des zones à bâti n'est pas défendable auprès des citoyens vivant à proximité des gisements de gravier.

A contrario, comparer des éoliennes avec une gravière n'est pas raisonnable non plus, car une distance de 300 mètres diminuerait trop fortement l'exploitation du gravier dans le canton. Personne ne serait gagnant, tant du point de vue économique qu'écologique. Si on veut limiter l'importation de gravier étranger, on doit faire quelques concessions sur la distance des gisements. Celles-ci seront tolérées et acceptées par les citoyens.

Dumas Jacques (UDC/SVP, GL). J'interviens au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Je suis syndic d'une commune et n'ai aucun lien d'intérêt avec cet objet.

Réussir à concilier le droit fédéral, le droit cantonal, les besoins du canton, le Plan d'aménagement de détail (PAD) et la volonté populaire, telle est la lourde tâche qui nous incombe aujourd'hui avec le traitement de cet objet.

Notre groupe a traité cette motion avec un grand intérêt et lu attentivement la réponse du Conseil d'Etat. Nous sommes également d'avis qu'il faut laisser le soin aux communes de traiter cette demande lors de l'établissement du Plan d'aménagement local (PAL), et non les contraindre en modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC). Chaque gravière a ses spécificités - cela a été dit - propres à sa situation, à sa commune et à sa localisation. Le rôle du canton est également, au travers de son Plan directeur cantonal (PDCant), de fixer les sites retenus pour couvrir les besoins en matériaux de construction pour une durée de 25 ans.

Nous comprenons la position des riverains qui habitent à proximité de gravières. Financièrement, chaque commune en voudrait une, mais pour le côté désagrément, il serait souhaitable qu'elle soit chez le voisin. 100, 200, 300 mètres ? Pourquoi pas plus ou pourquoi pas moins ?

Comparer gravières et éoliennes, est-ce vraiment comparable pour parler de cette distance sanitaire ? Je l'ai dit en introduction, c'est un exercice d'équilibrisme sans filet qui nous est proposé en traitant un tel objet, et qui le sera probablement lors de chaque discussion en lien avec le Plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM).

Notre groupe est dès lors d'avis de laisser l'autonomie aux communes, autonomie si souvent souhaitée dans cet hémicycle. Avec ces considérations, notre groupe refusera dans sa grande majorité la motion.

Tritten Sophie (VEA/GB, SC). J'ai le plaisir d'habiter Gibloux, une commune où on voit depuis des mois la gravière de Grands-Champs se creuser au point d'être sans fond aujourd'hui. Je pense qu'on a découvert un nouveau passage vers le centre de la Terre ; Jules Verne serait fier !

La perspective pour les habitants de Corpataux de voir s'étendre cette gravière sur le secteur Le Chaney-Gros Chêne doit en empêcher beaucoup de dormir la nuit. Ouvrir sa fenêtre pour contempler à quelques mètres de là un gros trou d'où s'échappe de la poussière 5 jours sur 7 sans oublier la douce musique des moteurs et du concassage, c'est ce que propose le PSEM, dans sa variante 1, aux habitants du village. Tout un quartier d'habitations se retrouverait ainsi exposé aux nuisances générées par l'exploitation du site. Comme l'a dit mon préopinant Dominique Zamofing, si on voulait rejeter le PSEM, on ne s'en serait pas pris autrement.

Ceci dit, le Grand Conseil admet qu'il est préférable d'exploiter du gravier indigène plutôt que d'en importer sur plusieurs centaines de kilomètres. Ce que souhaite la motion, c'est que cette exploitation locale ne se fasse pas au mépris de la santé des riverains et riveraines des sites d'exploitation. Cet intérêt est légitime : il y a des ordonnances fédérales qui veillent à ce que des seuils de nuisances soient respectés, en termes de pollution de l'air et de protection contre le bruit ; ce sont des minimas qu'il est d'autant plus aisés de respecter si une distance suffisante est fixée entre les habitations et le site d'exploitation.

Dans sa réponse à la motion, le Conseil d'Etat porte la limite minimale à 100 mètres. Par rapport aux variantes 1 des différentes fiches présentes dans le PSEM, c'est déjà 100 mètres de gagné ! Pour les citoyens et citoyennes qui sont directement concernés par ce PSEM, le principe d'une distance minimale inscrite dans la LATEC représente une sécurité, sans pour autant être un soulagement.

Compte tenu de ce que l'on sait aujourd'hui du retour de la consultation sur le PSEM 2024, une adaptation de la LATEC qui garantirait au moins 100 mètres serait de nature à améliorer l'acceptabilité auprès des citoyens et citoyennes directement concernés par ce plan.

Je doute néanmoins qu'à Corpataux, en cas d'acceptation de ce seuil, on débouche le champagne, l'exploitation d'une gravière restant un chantier à ciel ouvert très impactant. Néanmoins, cela voudrait dire que ce Parlement comprend le souci des riverains et riveraines et ne souhaite pas que la santé des personnes vivant à proximité d'un tel site soit reléguée au nom de la rentabilité des entreprises exploitantes.

Entre les deux plateaux de la balance, un équilibre nécessaire doit être trouvé, nous en avons ici l'opportunité, c'est la raison pour laquelle le groupe VERT·E·S et allié·e·s suivra la proposition du Conseil d'Etat pour la suite à donner à cet instrument.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec ce sujet et je m'exprime au nom du groupe socialiste.

Extraire du gravier local est effectivement intéressant, mais je crois qu'il est essentiel - et toutes et tous l'ont relevé aujourd'hui - d'entendre la population locale, les gens qui sont directement concernés et qui vivent proches de ces gravières, parce qu'il faut prendre en compte l'angle des nuisances. Que ce soit la poussière, que ce soit la pollution, que ce soit le bruit, cela a un impact et il faut le reconnaître ici très clairement. On ne peut donc pas se contenter de fermer les yeux. Les motionnaires ont le mérite de soulever une problématique importante et je crois que par respect pour toutes les personnes qui vivent proches

de ces gravières, c'est essentiel de le voir et d'identifier cette problématique, sachant qu'une concasseuse sur son palier n'a pas le même impact qu'une simple hirondelle en face, tant la pollution est vraiment conséquente.

Je crois que ce qui est important, et on le soulève assez souvent ici, c'est le rôle des communes. Parce que les communes ont ce rôle d'acteur essentiel de proximité, rôle essentiel d'écoute de la population et aussi de connaissance du terrain. Le groupe socialiste trouve que la solution trouvée par le Conseil d'Etat est une forme de noeud gordien tranché, c'est-à-dire qu'on trouve une solution : avec ce fractionnement et avec l'acceptation d'une partie de la motion, on accepte de mettre une distance de base ; ensuite, les communes ont la possibilité, avec leur planification, d'augmenter cette distance. Je trouve que l'équilibre entre communes et canton est respecté avec cette solution-là, sachant qu'ensuite, la population, lors de l'assemblée communale ou via le conseil général, a la possibilité d'intervenir pour demander aux exécutifs d'augmenter ces distances. Je trouve que cet équilibre-là est vraiment intéressant et permet de trouver un équilibre entre respect de la population locale et intérêt des différentes parties. Les intérêts économiques des gros groupes de construction ne doivent pas primer systématiquement et je crois que c'est essentiel aujourd'hui de l'affirmer par le biais de ce vote.

Ce qui fait que le groupe socialiste soutiendra le fractionnement, soutiendra la première partie et une partie du groupe soutiendra également la seconde partie parce qu'il y a la volonté d'une minorité d'avoir une distance encore plus grande.

Lepori Sandra (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Notre motion ne fixe pas de distance, vous l'avez vu. Le but, c'est de pouvoir en discuter. Le Conseil d'Etat propose une distance de 100 mètres et pourtant, un des éléments essentiels de la démocratie, c'est quand même le débat. Si on va en commission, c'est le lieu pour en débattre et pour discuter de tous les tenants et aboutissants. Parce que maintenant, si on dit 100 mètres, c'est fixé, on en a débattu un petit peu maintenant, mais c'est tout. Alors qu'en commission, on pourrait aller plus loin pour trouver une vraie solution. Peut-être que ce sera 100 mètres. Moi, je pense que ce sera un peu plus. Mais le but, c'est quand même de trouver la solution la meilleure pour toutes les parties.

Maintenant, ce sujet fait débat dans les communes, les boucliers sont levés et c'est très chaud. Le but, c'est de pouvoir protéger les citoyens des nuisances, c'est de pouvoir avoir des gravières à exploiter dans le canton. Donc, ce que nous proposons avec mon comotionnaire aujourd'hui, il l'a dit et je le répète, c'est de refuser le fractionnement et d'accepter la motion. Vous ne prenez pas de risque en acceptant la motion ; simplement, on va pouvoir en discuter en commission. Alors, je vous demanderais de bien vouloir réfléchir un petit peu à cette solution. Si la distance de 100 mètres est vraiment la bonne, les arguments en faveur de cette distance vont résister à une discussion un peu plus approfondie. Donc dans ce sens-là, vous ne prenez pas de risque.

Pour répondre aussi à mon collègue Vonlanthen par rapport à des situations exceptionnelles, en aménagement du territoire, il y en a toujours et il y a toujours des dérogations, donc ça sera toujours possible également dans ce cas-là.

Je vous propose donc justement d'aller de l'avant d'une manière un peu plus approfondie en acceptant cette motion pour pouvoir en discuter en commission.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. J'aimerais d'abord vous remercier pour la qualité des discussions. C'est vrai que c'est un thème qui a des côtés cartésiens, mais aussi des côtés un peu émotionnels par moments. On a pu entendre aujourd'hui des députés avec différentes prises de position, mais toujours avec des arguments rationnels, qui montrent aussi que la recherche de l'intérêt public n'est pas entièrement objectivable, plusieurs d'entre vous l'ont dit, et qu'on peut passer par différents chemins pour arriver à la moins mauvaise solution qui crée le moins possible d'insatisfaction. Sans insatisfaction, il n'y a pas de solution dans ce domaine-là, comme dans beaucoup d'autres d'ailleurs.

Le Conseil d'Etat, indépendamment de sa composition politique, vous propose une variante qui se trouve au centre, sans jeu de mots, et le renoncement à toute distance minimale cantonale est celle des plus grandes distances du pays. Dans de rares cantons dont les sites potentiels sont éloignés des zones à bâtir, cette variante préconisée par le Conseil d'Etat vise à trouver une voie qui permette de tenir compte à la fois :

- > Premièrement, de la volonté de ne pas devenir dépendant - plusieurs l'ont évoqué ici - pour les futures constructions publiques et privées dans le canton, de transports de gravier peu écologiques en provenance de sites lointains, parfois étrangers - on a pu voir des camions français sur des chantiers dans notre canton, et ça ne plaît pas - avec les milliers de déplacements de poids lourds que cela implique.
- > Deuxièmement, des intérêts des riverains qui ont un droit à la protection contre les nuisances, qu'il s'agisse de bruit, de poussière ou d'autres émissions encore.
- > Troisièmement, des intérêts de l'agriculture, avec notamment la protection des surfaces d'assolement, des forêts, de la nature, de la biodiversité.

> Quatrièmement, des intérêts des communes - plusieurs l'ont évoqué ici - qui gardent une liberté en fonction des volontés de leurs citoyennes et citoyens - parce que ça peut varier d'une commune à l'autre, c'est normal, c'est voulu, ça fait partie du fédéralisme - de s'en tenir à une distance minimale de 100 mètres ou d'aller plus loin, puisque chaque commune comprenant des sites potentiels est non seulement libre de procéder ou non aux mises en zone nécessaires pour pouvoir ouvrir ou étendre une gravière, mais libre aussi d'imposer - et ça vaut pour chaque commune - des distances plus importantes et des mesures de protection complémentaires dans le cadre de la procédure de mise en zone. De plus, chaque commune peut imposer contractuellement des durées minimales d'exploitation. Ce sont des questions qui nous sont souvent posées par les communes dans les rencontres qu'on a actuellement sur le PSEM. Une commune peut imposer des indemnisations pour les investissements d'intérêt public. On a pu voir dans les médias, il faut éviter de trahir des secrets, mais chacune des communes concernées négocie en général avec les exploitants des prix au mètre cube qui permettent d'une part de compenser les coûts supplémentaires d'entretien des routes, et d'autre part de participer dans certains cas aux résultats, avec des francs au mètre cube qui montrent que les capacités de négociation des communes varient beaucoup à l'intérieur du canton, mais c'est une autre discussion.

D'autres conditions encore, que les conditions peuvent imposer dans le cadre des conventions du droit privé, puisque chaque commune négocie, discute et signe en principe ce genre de convention avec les exploitants. C'est intéressant, encore une fois, elles ne sont pas publiques, elles ne sont pas visibles *a priori* pour l'autorité régulatrice, parfois des communes les montrent pour montrer un certain nombre d'éléments. Elles sont intéressantes parce qu'elles montrent que des compensations peuvent être obtenues aussi en termes qualitatifs, non seulement en termes de francs, mais aussi en termes de mesures de compensation sur le bruit, sur les nuisances et d'autres éléments possibles qui dépassent simplement les mesures qui figurent dans les démarches d'aménagement *stricto sensu*.

Les 100 mètres au minimum évitent aussi l'effet négatif d'une distance nettement plus élevée qui empêcherait l'exploitation de certaines gravières peu éloignées de zones à bâtir, mais séparées par des bandes de forêts et des rehaussements de terrain qui contiennent ces nuisances. Le député Vonlanthen a donné un exemple de la Broye où on est même légèrement en dessous de 100 mètres et où, à l'évidence, ça ne donne pas de sens d'aller plus loin avec les distances parce que les gens n'ont pas de nuisances. Il y a eu zéro opposition, donc pourquoi mettre une distance de 2 ou 300 mètres à un endroit pareil ? Ce n'est pas très intelligent et empêcherait l'exploitation d'un gisement qui pose peu de problèmes. Il y en a 2 ou 3 autres de ce type-là dans le canton. Cela montre donc aussi qu'on a besoin d'une certaine flexibilité à différents endroits.

Nous avons fait une enquête auprès des autres cantons, de tous les cantons. Nous avons obtenu un taux de réponse de 80%, ce qui est relativement bon pour ce genre d'enquête. Il y a 25 autres cantons, je le rappelle. Sur ces autres cantons, cela a montré d'une part que la plupart des cantons n'ont pas de limite du tout ou de zone tampon (c'est la même chose avec un autre nom). Ça ne signifie pas qu'ils prévoient des gravières à zéro mètre des habitations, ça signifie simplement qu'ils laissent aux communes la possibilité, dans leurs mesures d'aménagement, de fixer les limites qui peuvent partir de zéro, mais on ne doit pas voir ça en pratique, et qui sont limitées au niveau supérieur par des questions de proportionnalité que peuvent contester les entreprises concernées : si une commune met un kilomètre, j'imagine que les entreprises concernées ou les propriétaires concernés iront contester une distance pareille, comme elles l'ont fait d'ailleurs pour des distances estimées surfaites dans la justice pour des éoliennes à des distances plus élevées que ça. On a quelques cantons, 4 formellement, qui ont des limites formelles dans le droit cantonal : ce sont tous des cantons romands, qui ont des limites à 100 mètres, pour ceux qui en ont mises. Le Valais a une limite de 200 mètres pour les zones particulièrement sensibles, et le canton de Vaud a une limite de 200 mètres uniquement pour les carrières qui travaillent avec des explosifs, parce que le bruit est nettement plus important. C'est les deux seuls cas qui dépassent les 100 mètres dans du droit cantonal en Suisse. Cela vous donne aussi un petit peu, je dirais, en termes de *benchmark* intercantonal, où se trouve la proposition du Conseil d'Etat fribourgeois, qui va même un peu plus loin que la moyenne suisse, qui est par contre un peu dans le cadre de ce qui se fait en Suisse romande, si on prend l'exemple de la Suisse romande.

Quelques cantons de Suisse centrale ont mis des distances, non pas comme critères d'exclusion par ailleurs, mais comme critères d'évaluation. Cela signifie que plus vous êtes éloignés de l'habitat, plus vous faites de points dans l'évaluation de la priorisation de votre gravière. C'est une autre manière de procéder. Le canton de Fribourg a une solution qui est hybride, dans la mesure où on propose, avec ce que vous donne le Conseil d'Etat, 100 mètres comme base pour tout le monde. Personne ne peut aller en dessous, sauf exceptions particulières, mais il faut les justifier en bonne et due forme. Par contre, toute commune peut aller plus haut, là aussi évidemment avec les limites de la proportionnalité, comme déjà évoqué.

Je pars du fait que cela répond à une bonne partie des questions qui ont été posées par les députés. Je remercie les représentants des groupes, à savoir pour le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, M. Vonlanthen, pour le groupe le Centre, M^{me} Defferrard, pour le groupe VERT·E·S et allié·e·s, M^{me} Tritten et pour le groupe socialiste, M. Kubski, pour l'approche qui va dans le sens de celle du Conseil d'Etat en ce qui concerne les différentes questions posées.

Je remercie les motionnaires Savary et Lepori pour le fait d'avoir déposé une motion, d'avoir soulevé la question, d'avoir permis aussi la discussion ici au Grand Conseil sur ce sujet. Cela permet aussi, avec le retour des groupes, de donner une orientation. On a certes un retour de la population sur le PSEM, mais on a 1'000 réponses - cela dépend un peu de comment on les compte, environ 600 ou un peu plus et puis ensuite, si on les subdivise par le nombre de personnes qui ont signé, ça donne passé 1'000. Sur 340'000 habitants, ce n'est évidemment pas représentatif de toute la population. Elles viennent évidemment essentiellement des communes qui sont directement touchées, ce qui est parfaitement compréhensible. Mais ça ne donne pas nécessairement une représentation de ce que pensent les 339'000 autres citoyennes et citoyens du canton. Ici, on a les représentants de tous les groupes politiques. Je pense donc que vous avez un côté représentatif et j'ai apprécié de pouvoir entendre les représentants de l'ensemble des groupes faire des réflexions cartésiennes, avec la conscience que vous avez toutes et tous que l'on doit trouver un chemin entre la nécessité de ne pas aller chercher notre gravier ailleurs et le fait de protéger dans la mesure du possible les citoyennes et les citoyens.

Le député Zamofing a parlé du COPIL du PSEM. Je ne veux pas polémiquer ici sur ce qu'a décidé le COPIL ou pas. Le Conseil d'Etat a estimé, sur la base des travaux du COPIL, qu'on pouvait avoir deux opinions différentes là-dessus. C'est la raison pour laquelle il a envoyé deux variantes en consultation. Il a pris note des retours de consultation, c'est la raison pour laquelle il a répondu à la motion dans le sens d'une distance fixée à 100 mètres formellement avec une disposition générique dans la LATeC et ensuite une application concrète dans le cadre du règlement d'aménagement.

Voilà les quelques éléments que je souhaitais vous donner en réponse. Je vous remercie du bon débat et je vous recommande de suivre la proposition du Conseil d'Etat, à savoir le fractionnement et l'acceptation implicite de la distance de 100 mètres.

> Au vote, le fractionnement de cette motion est accepté par 92 voix contre 7. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur du fractionnement:

Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA / GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Berset Nicolas (SC,UDC / SVP), Bonny David (SC,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA / GB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA / GB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Menétry Lucie (SC,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS / SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC / SVP), Pfister Vincent (FV,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Schroeter Alexander (LA,PS / SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre / Die Mitte), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). Total: 92.

Ont voté contre:

Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 7.*

> Au vote, la prise en considération du premier volet de cette motion (introduire dans la LATeC une disposition de principe relative à la distance des gravières par rapport aux zones à bâtir) est acceptée par 81 voix contre 18. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur du premier volet:

Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA / GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA / GB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonrens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Menétrey Lucie (SC,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS / SP), Michelod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC / SVP), Pfister Vincent (FV,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Schroeter Alexander (LA,PS / SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre / Die Mitte), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 81.*

Ont voté contre:

Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Berset Nicolas (SC,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Chardonrens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 18.*

> Au vote, la prise en considération du deuxième volet de cette motion (introduction d'une distance sanitaire pour les gravières) est refusée par 73 voix contre 22. Il y a 4 abstentions.

Ont voté en faveur du deuxième volet:

Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Bronchi Laurent (SC,VEA / GB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Kehl Roland (SE,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Menétrey Lucie (SC,PS / SP), Pfister Vincent (FV,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schroeter Alexander (LA,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB). *Total: 22.*

Ont voté contre:

Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA / GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS / SP), Michelod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC / SVP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre / Die Mitte), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). Total: 73.

Se sont abstenus:

Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Zurich Simon (FV,PS / SP). Total: 4.

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Rapport d'activité 2025-GC-30

Commission interparlementaire de contrôle de la Convention romande sur les jeux d'argent (CIP CORJA) : Rapport annuel 2024

Rapporteur-e:

Michelod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE)

Représentant-e du gouvernement:

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport

Rapport/message:

03.02.2025 (BGC mars 2025, p. 627)

Discussion

Michelod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Mon lien d'intérêt : je préside deux associations qui bénéficient d'une contribution de la Loterie Romande et je suis également membre de la commission interparlementaire de contrôle sur les Jeux d'argent (CORJA). C'est avec grand plaisir que je vous présente aujourd'hui le rapport annuel 2024 de la CORJA, commission qui a été brillamment présidée par notre collègue Nicolas Pasquier l'an dernier.

Comme il y a deux ans, j'aime bien expérimenter les choses lorsqu'il est question de protection des joueurs. C'est pourquoi j'ai tenté de jouer il y a trois jours. Hélas, je n'ai pas gagné à l'Euromillion, n'ayant pas réussi à créditer mon compte Loterie Romande pour participer au jeu à temps. Il semble que les accès soient un petit peu plus complexes, notamment lorsqu'il s'agit d'y déposer de l'argent, puisqu'il faut faire un virement bancaire, ce qui constitue une première barrière efficace pour protéger les joueurs compulsifs. Le problème de la dépendance aux jeux occupe d'ailleurs régulièrement les travaux de la CORJA, mais la Loterie Romande comme les casinos nous assurent prendre toutes les mesures nécessaires pour les protéger.

Depuis 2021, comme vous le savez, la CORJA coordonne efficacement les politiques cantonales relatives aux jeux d'argent sous la surveillance rigoureuse de la GESPA (Geldspielaufsicht), notre arbitre fédéral, que l'on peut considérer comme "raide comme la justice de Berne".

Les cantons romands, particulièrement Fribourg et le Valais, restent dans tous les cas sous la vigilance accrue de la GESPA qui, tel l'œil de Sauron dans sa quête de l'anneau unique, ne connaît aucun repos. Après les lotos et leurs fameux bons d'achat qui suscitent de nombreuses suspicions, ce fut au tour des tombolas d'être scrutées avec attention. Les conseillers d'Etat Collaud et Darbellay, que je me garderai bien de comparer à des hobbits en route vers le Mordor, ont ainsi dû redoubler d'ingéniosité pour éviter que les tombolas ne soient classées comme de petites loteries et, partant, soumises à la loi. En effet, vous connaissez toutes et tous l'importance de ces tombolas pour nos sociétés locales. Les soumettre à une législation trop contraignante provoquerait à coup sûr des aigreurs chez les présidentes et présidents de nos nombreuses sociétés culturelles et sportives. Préserver ces possibilités de remplir les caisses des sociétés, essentielles au tissu social, sans les transformer en casinos clandestins ou en machines à sous pour entreprises lucratives relève d'un équilibre délicat. Je tiens donc à saluer ici les efforts de notre ministre, comme de ses collègues romands, suivis attentivement par la commission interparlementaire, pour simplifier la réglementation tout en assurant une régulation efficace.

Concernant les bénéfices de la Loterie Romande, Fribourg a touché un peu plus de 27 millions de francs en 2023. Chaque année, dans toute la Suisse romande, ce sont de plus de 3'000 associations qui bénéficient de son précieux soutien, permettant ainsi le financement de nombreux projets culturels, sportifs, sociaux et environnementaux. Nos voisins vaudois avaient relancé le débat sur la répartition actuelle des bénéfices, avec 15% destinés au sport et 85% aux autres domaines. Cette répartition a toutefois été considérée comme équilibrée et répondant aux besoins actuels du terrain.

Nous avons également examiné le fonctionnement du Tribunal des Jeux d'Argent (TJAr), un organe discret mais essentiel chargé de surveiller des affaires complexes. Depuis le renforcement de la loi sur les jeux d'argent et l'interdiction stricte des jeux en ligne étrangers, ce tribunal ne manque pas de travail. Les prestataires de sites internet rivalisent en effet d'astuces pour contourner la réglementation, prétendant souvent offrir des "jeux d'adresse" alors qu'il s'agit en réalité de paris sportifs. À titre d'exemple, en février 2024, le Tribunal des Jeux d'Argent a jugé qu'un jeu en ligne, où les joueurs composent une équipe virtuelle avec de vrais joueurs de football, constituait bien un pari sportif et non un simple jeu d'adresse. Malgré les aspects stratégiques du jeu et les compétences managériales exigées, c'est bien la prédiction de performances réelles qui a été considérée comme centrale.

Dans une autre affaire, en novembre 2024, le Tribunal a examiné la frontière subtile entre la vente de cartes numériques (NFT) et leur utilisation dans des jeux en ligne, permettant de gagner des récompenses en argent ou en cryptomonnaies. Malgré la possibilité très limitée de jouer gratuitement, le Tribunal a conclu que ces jeux constituaient effectivement des jeux d'argent, puisque l'achat de cartes était indispensable pour participer vraiment aux jeux et que les joueurs pouvaient remporter des gains réels ou virtuels valorisés financièrement. Ce prestataire étant étranger, son site pouvait être valablement bloqué dans notre pays.

Le blocage des sites étrangers, justement, parlons-en ! J'ai tenté de m'inscrire et de déposer de l'argent par carte de crédit - puisque c'était la seule possibilité - sur un site non autorisé et donc théoriquement bloqué en Suisse, cela depuis le réseau de l'Etat de Fribourg, sans VPN. Tout a fonctionné, j'ai pu déposer de l'argent et j'aurais même pu jouer sans problème. La GESPA devrait donc, je pense, s'atteler à bloquer les quelque 2'200 sites figurant sur sa liste plutôt que de chercher des poux aux organisateurs de tombolas.

Enfin, la Conférence des Présidents des Organes de Répartition (CPOR) et la Conférence des Présidents des Organes de Répartition pour le Sport continuent de remplir avec sérieux et impartialité leur mission complexe : attribuer les fonds à des projets supracantonaux. Un événement a retenu l'attention : le Tour de Romandie, car il a bénéficié d'un double soutien significatif, tant sous l'angle du sport que de la culture. Il en est ainsi car, en plus de l'aspect sportif évident, le Tour de Romandie est considéré, à juste titre, comme un élément majeur du patrimoine romand.

En conclusion, notre commission interparlementaire continuera à veiller à ce que chacun, joueur, prestataire ou bénéficiaire, puisse profiter pleinement d'un cadre sûr et responsable en matière de jeux d'argent. Trouver le juste équilibre entre la nécessité des jeux d'argent pour la survie de nombreuses associations et l'indispensable protection des joueurs demeure un défi constant auquel nous restons attentifs.

Je vous remercie pour votre attention, vous invite à prendre acte de ce rapport, et si vous comptez jouer prochainement, bonne chance à vous !

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Je crois que tout a été dit par le rapporteur. Je ne lui en veux pas du tout de nous comparer à des hobbits qui essayent d'évoluer dans le monde de Sauron.

Il est vrai que Fribourg reste sous la surveillance accrue de la GESPA, si l'on peut dire. Il faut savoir qu'on a remis un petit peu d'ordre sur les prérogatives des lotos fribourgeois pour éviter justement que cette GESPA, qui en fait ne comprend pas le fonctionnement des lotos fribourgeois, ne viennent trop fouiller. A l'heure actuelle, on va dire qu'ils nous laissent un petit peu en paix.

Néanmoins, on garde nous aussi un certain contrôle sur certains lotos dits plus "commerciaux", notamment à Givisiez et Montilier, pour ne pas les citer, où ce sont des sociétés qui sont en charge d'organiser ces lotos et qui ont donc un but lucratif derrière. On essaie de modifier un petit peu les règlements pour favoriser les lotos des sociétés à but non lucratif ou des sociétés, on va dire, qui réunissent les sociétés d'une commune pour l'organisation de ces lotos, qui sont vitaux pour la survie des sociétés.

Roulin Daphné (*VEA/GB, GL*). Ma prise de parole aujourd'hui se limitera à une thématique qui, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les jeux d'argent, déchaîne les passions, suscite de nombreuses interrogations et complique considérablement la vie associative fribourgeoise. Vous l'avez deviné, je vais parler de l'organisation des lotos !

Je peux citer maintenant mon lien d'intérêt : étonnamment, malgré mon jeune âge - laissez-moi croire que je suis jeune -, je participe ponctuellement à des lotos pour soutenir des sociétés locales. Pas plus tard que ce dimanche, j'ai participé au loto organisé par le chœur mixte de Châtonnaye-Torny. Et pour les curieux, je n'ai malheureusement pas eu de chance, je n'ai pas pu crier quine, double-quine ou carton.

Pour de nombreuses sociétés locales, les lotos représentent une source de financement essentielle. Or, les nouvelles règles en vigueur ont introduit des contraintes qui rendent leur organisation plus difficile, mettant ainsi en péril un pan important de notre tissu associatif. Et ce même si des modalités ont été mises en place pour se conformer au droit fédéral.

Concrètement, il est désormais interdit de vendre des volantes ou des billets pour des séries spéciales de type "Bingo". Vous sentez la spécialiste en moi... Pour quelles raisons ? Aux yeux du législateur fédéral, les lotos, en particulier ceux avec des gains en espèce, sont soumis à la loi fédérale sur les jeux d'argent car il existerait un réel risque d'addiction au jeu et de blanchiment d'argent. Nous avons ici la preuve que le législateur fédéral ou l'autorité intercantionale de surveillance des jeux d'argent ne font peut-être pas toujours preuve de suffisamment de bon sens.

Le rapport de la commission interparlementaire pour l'année 2024 mentionne qu'un groupe de travail a été mis en place par l'Office fédéral de la justice afin d'évaluer si une révision du droit fédéral est nécessaire. Il est aussi indiqué que les cantons romands pourraient intervenir pour obtenir une compétence supplémentaire en matière de jeux de petite envergure, afin d'accorder plus de latitude aux sociétés locales.

Dans ce contexte, mes questions sont les suivantes : où en est ce groupe de travail ? Et cette consultation ? Le canton de Fribourg est-il suffisamment proactif dans ce processus pour défendre les intérêts de nos associations et garantir qu'elles puissent continuer à organiser des lotos sans obstacles excessifs ?

Pauchard Marc (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Rapporteur du groupe Le Centre, je suis le nouveau membre de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention romande sur les jeux d'argent, nommée CIP CORJA. Suite à sa nomination de chef de groupe, je remplace mon collègue Christian Clément. Autre lien d'intérêt : je suis le président de l'AFS, Association Fribourgeoise des Sports, et fait également parti de la Commission cantonale des Sports et Education Physique.

Je ne vais pas reprendre les chiffres et points déjà exposés par M. le Rapporteur de ladite commission, qui a présenté de manière exhaustive les faits et éléments de ce rapport. Cependant, j'aimerais insister sur certains aspects que je juge essentiels.

Tout d'abord, je tiens à féliciter et à remercier le nouveau président de cette commission intercantionale, en la personne de M. le Député Nicolas Pasquier, qui prend la direction de cette instance pour l'année 2025. Son rôle sera déterminant pour la visibilité de notre canton.

Je note que des interventions parlementaires vaudoises ont été entreprises afin de revoir la répartition des fonds entre le sport et d'autres activités financées par la Loterie Romande (LoRo). Les directeurs en charge des jeux d'argent estiment que d'importants efforts ont déjà été consentis ces dernières années et ne souhaitent pas modifier cette répartition. J'en suis navré. Ce sujet reviendra probablement ces prochaines années.

Concernant la Loterie Romande, je rappelle la diversité des projets qu'elle soutient : l'année dernière, plus de 5'000 projets d'utilité publique ont été réalisés dans les domaines du social, de la culture, du sport, de l'environnement, de l'éducation, du tourisme et du patrimoine.

Le canton de Fribourg a bénéficié d'une enveloppe de 27 millions de francs, répartie comme suit :

- > 11,7 millions pour le social, la jeunesse, la santé, le tourisme et le patrimoine.
- > 8 millions pour la culture.

- > 5,3 millions pour le sport.
- > 2 millions que l'Etat redistribue dans tous ces domaines.

Enfin, il est important de noter que plus de 2,1 millions de francs sont investis dans les cantons romands pour la prévention du jeu excessif. De plus, plus de 2'800 contrôles ont été effectués dans les points de vente afin de garantir le respect des règles en vigueur et de mettre en place des mesures de protection pour les joueurs en situation de dépendance.

Les cantons du Valais, de Vaud et de Fribourg se sont engagés, par la voix de leurs conseillers d'Etat, d'adopter une politique commune en matière de tombolas, incluant les lotos fribourgeois. Cette question étant maintenant réglée pour le canton de Fribourg, je souhaiterais interroger M. le Représentant du Gouvernement sur l'avancement de ce dossier dans les autres cantons.

Pour conclure, je remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce rapport complet. Le groupe Le Centre prend acte de ce rapport et l'accepte.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Je n'ai pas de lien direct avec les jeux d'argent. Par contre, je suis membre du Conseil de Fondation de Pro Senectute canton de Fribourg, qui reçoit quelque argent de la Loterie Romande.

Je me concentre sur une question, c'est la question de la protection de la population et des conséquences des jeux d'argent. La Convention, si je ne me trompe pas, prévoit un montant ou une partie du montant - 0,5% des produits bruts, si je comprends bien - pour la prévention. D'après mes informations, seulement 0,3% sont affectés à cet effet. J'aimerais bien des précisions sur ce point.

La problématique des jeux d'argent et leurs conséquences sur les personnes est quand même extrêmement importante. Quelques petits chiffres que j'ai récoltés : en Suisse, 4,3% de la population peut être à risque, facteur qui génère un tiers des bénéfices des jeux d'argent ; 6,1% des problématiques concernent des jeunes de 15 à 24 ans, et même 6,9% en Suisse romande. Quand quelqu'un est victime de ces problématiques, eh bien cela concerne en général six personnes autour de lui. Cela a donc des conséquences assez importantes.

Pourquoi ai-je quelques questions ? J'ai entendu les propos de notre rapporteur qui nous a précisé que la commission se préoccupe de cette problématique. C'est donc une question qui, pour moi, est réglée. Une autre question, c'est comment la commission s'assure de l'utilisation des montants qui sont dévolus à la prévention ? Et puis, si tant est que ce soit le cas, à quoi sont attribués les 2% manquants à la prévention ?

Pasquier Nicolas (*VEA/GB, GR*). Je dois juste préciser les propos de M. Pauchard : la présidence de la commission interparlementaire de contrôle a une validité d'une année. J'étais président pour l'année 2024. Lors de la dernière séance en février, nous avons déjà élu la présidence pour 2025 : il s'agit de M^{me} Studer, députée du canton de Neuchâtel.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Je reviens tout d'abord sur les questions de Madame Roulin. Tous les journalistes étant sortis pour parler des gravières avec mon collègue Jean-François Steiert, on peut éviter d'avoir l'œil de Sauron qui revient sur le Parlement fribourgeois ! Non, tout ça pour dire qu'effectivement, on essaie d'agir avec mon collègue valaisan, car le Valais partage des similitudes en termes de lotos-tombolas avec le canton de Fribourg, ce qui n'est pas forcément le cas des Vaudois et des Neuchâtelois. D'ailleurs, ces derniers nous envient un peu, ou nous reprochent de leur voler des clients qui viendraient sur le canton de Fribourg. Or, on est dans une façon d'appréhender les lotos totalement différente puisque chez nous, ce sont principalement des petites sociétés qui cherchent à récolter des fonds pour leur pérennité.

Il est clair que si on pouvait modifier la législation fédérale et autoriser les lotos-tombolas dans le canton de Fribourg de manière un petit peu plus flexible, notamment avec les bons dans certaines grandes surfaces commerciales (qui nous sont souvent reprochés), ça nous aiderait beaucoup. Aujourd'hui, on a trouvé une sorte de *gentleman's agreement* avec la GESPA qui, on va dire, ne fait plus trop cas de ce genre de lotos, surtout quand il s'agit de lotos qui sont justement faits par des sociétés à but non lucratif. On essaie donc un petit peu de se protéger et d'éviter que les phares reviennent justement sur la propre application du droit et surtout sur l'interprétation des articles, qui sont rédigés de manière à ce qu'on pourrait dire que c'est interdit, mais aussi que c'est autorisé ! Je ne suis pas juriste, mais vous savez très bien comment ça fonctionne. Ainsi, notre interprétation de ces articles nous laisse penser que l'on peut le faire de cette manière-là, avec un certain nombre de bons, mais en insistant aussi sur le fait que les lots doivent être composés également de beaucoup de produits en nature, par exemple des paniers d'achat.

Des groupes de travail sont à l'heure actuelle en cours pour cette modification, mais je n'ai pas l'état d'avancement des travaux. Néanmoins, une séance de la Commission romande des jeux d'argent aura bientôt lieu, suivie d'une séance de la Commission suisse des jeux d'argent. C'est à ce moment-là que j'aurai probablement des informations sur l'état d'avancement de ces travaux.

Pour répondre à la question de M. Pauchard sur l'état d'avancement dans les autres cantons, je ne le connais pas. Le Valais a fait la même démarche que Fribourg, vu qu'on a travaillé ensemble avec M. Darbellay pour justement sensibiliser la GESPA. Au niveau des Vaudois, des Neuchâtelois et des Genevois, je n'ai pas d'informations, surtout que la partie des lotos est relativement minime dans ces cantons.

Ensuite, concernant la prise de position du député Jaquier sur la prévention, cela a été mentionné : il y a un montant de 2 millions qui est remis chaque année pour la prévention. Néanmoins, il y avait une question qui était adressée à la commission sur son rôle de surveillance à ce propos. C'est pourquoi je redonne volontiers la parole au rapporteur.

Michelod Savio (*PLR/PVL/FDP/GLP, VE*). Concernant la question de M. le Député Jaquier, je confirme que la CIP CORJA accorde vraiment de l'importance à la thématique de la protection des joueurs. Après, vous le savez, ces commissions interparlementaires se réunissent de manière très ponctuelle. Pour celle-ci, c'est une seule fois par année. On nous présente les rapports de l'année précédente, ce qui fait qu'on n'a pas beaucoup de possibilités d'agir. C'est aussi une toute nouvelle commission interparlementaire. Par contre, la Loterie Romande est systématiquement présente à ces séances-là, soit avec son directeur, soit avec une représentante de la direction, et les questions en matière de protection des joueurs sont posées afin qu'on soit assuré que toutes les mesures sont prises.

Je n'ai par contre pas la réponse sur les 2% qui ne seraient pas utilisés pour la prévention. Je peux volontiers poser la question afin qu'on puisse vous donner une réponse dans une année, lors du prochain rapport de la CIP CORJA, de manière officielle, mais de manière personnelle bien avant.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Loi 2024-DFAC-13

Loi portant adhésion du canton de Fribourg à l'Accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier (AOSH)

Rapporteur-e:	Pasquier Nicolas (<i>VEA/GB, GR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles
Rapport/message:	26.11.2024 (<i>BGC mars 2025, p. 360</i>)
Préavis de la commission:	21.02.2025 (<i>BGC mars 2025, p. 391</i>)

Entrée en matière

Pasquier Nicolas (*VEA/GB, GR*). La Commission des affaires extérieures (CAE) a examiné le projet de loi d'adhésion à l'Accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier du 28 octobre 2022 (AOSH) lors de sa dernière séance ordinaire du 21 février, en présence de M^{me} la Conseillère d'Etat Sylvie Bonvin-Sansonnens, Directrice de la formation et des affaires culturelles (DFAC), de M. Michel Perriard, secrétaire général de la DFAC, et de M^{me} Lucie Lovis, conseillère scientifique au secrétariat général de la DFAC.

Il y a près de trois ans et demi, le 17 septembre 2021, notre Commission a déjà reçu M. Perriard et M^{me} Lovis pour une première présentation de cet Accord au moment de sa consultation. Notre commission avait préavisé favorablement une adhésion à l'époque et avait émis des observations. Cette prise de position est résumée dans le message et je ne vais pas m'y attarder aujourd'hui. Cette phase de consultation est désormais terminée. Nous sommes maintenant en phase de ratification. Il n'est ainsi plus possible de modifier l'Accord. Nous ne pouvons qu'accepter la loi d'adhésion ou la refuser.

Cet Accord permet de régler l'indemnisation des offres scolaires en milieu hospitalier entre les cantons signataires. L'AOSH permet ainsi de clarifier quel canton va payer les prestations scolaires lorsqu'un élève est hospitalisé hors canton. Il permet aussi de savoir précisément quelles activités scolaires sont considérées comme des prestations qui peuvent être financées et lesquelles ne le sont pas.

Jusqu'il n'y a pas si longtemps, les frais engendrés par ces prestations étaient assumés par les hôpitaux d'accueil, qui ne les refacturaient pas. Cela a changé en partie à cause de la situation financière des hôpitaux. Les cantons ont décidé récemment de refacturer ces frais, et il n'y a actuellement aucune convention qui permet de régler les diverses situations de façon uniforme. Si Fribourg adhère à l'AOSH, il ne sera plus nécessaire de négocier pour chaque élève jusqu'à sa prise en charge, comme cela se fait encore parfois maintenant.

Selon le message et selon les explications données en commission, les incidences financières devraient être faibles, car le nombre d'élèves concernés devrait rester faible. Un appel d'air pour une augmentation du nombre d'élèves fribourgeois accueillis dans les autres cantons n'est pas attendu. De plus, un montant de 50'000 francs est déjà prévu au budget et les montants inscrits annuellement aux comptes, ces dernières années, se montent entre 42'000 et 77'000 francs entre 2021 et 2023. Et le montant ne devrait pas dépasser les 100'000 francs par année.

Enfin, il faut relever que l'offre de scolarisation en milieu hospitalier est assimilée à une offre scolaire selon la loi scolaire fribourgeoise. Dès lors, la moitié des montants facturés par les cantons d'accueil sera refacturée aux communes. C'est d'ailleurs déjà le cas actuellement pour les montants facturés selon les solutions provisoires négociées au cas par cas avec les cantons d'accueil. L'AOSH ne changera donc pas cette pratique qui découle de la législation fribourgeoise.

Au vote, c'est à l'unanimité que la Commission vous propose d'accepter ce projet de loi d'adhésion selon la solution initiale du Conseil d'Etat.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Pour une famille, accompagner un enfant pendant une longue hospitalisation est une épreuve qui suscite beaucoup de stress et qui demande beaucoup de courage. Notre rôle à nous est de mettre en place un cadre qui permette de gérer tous les aspects pratiques de ces hospitalisations pour ne pas générer des difficultés et du stress supplémentaires aux parents et aux enseignants de ces jeunes élèves qui luttent pour leur guérison.

Voilà pourquoi, au nom du Conseil d'Etat, je viens vous soumettre l'adhésion à l'Accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier (AOSH). Il s'agit d'un nouvel accord de la Conférence des directeurs et directrices de l'instruction publique (CDIP).

Notre canton est directement concerné. Plusieurs jeunes fribourgeois de l'école obligatoire ordinaire et spécialisée fréquentent chaque année une école sur leur lieu d'hospitalisation. Les principaux établissements d'accueil pour notre canton sont les hôpitaux de Zurich et de Berne, avec 3 à 5 élèves en moyenne par année, ainsi que le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) à Lausanne, avec une vingtaine d'élèves. Il existe environ 30 écoles à l'hôpital en Suisse. Elles sont ouvertes aux enfants hospitalisés, quel que soit leur canton de domicile. C'est évidemment une décision médicale qui place l'enfant dans tel ou tel hôpital.

Während eines Spitalaufenthalts ein Unterrichtsprogramm zu absolvieren, bietet zahlreiche Vorteile. Es hilft, den medizinischen Alltag für einige Stunden zu vergessen und unterstützt langfristig die Rückkehr in die ursprüngliche Klasse.

Pourtant, aujourd'hui, rien ne règle la prise en charge financière de ces prestations scolaires en milieu hospitalier. Le canton de Zurich n'a pas attendu la conclusion d'un accord. Ces années passées, il a envoyé des garanties de paiement pour nos élèves, garanties que le canton de Fribourg a été forcé d'accepter, sans quoi nos élèves hospitalisés ne bénéficiaient pas de prestations scolaires.

En comparaison à cette situation, l'AOSH amène une plus grande transparence et une clarification bienvenue dans la facturation de ces prestations entre cantons. L'Accord s'appuie en outre sur les mêmes principes que les accords intercantonaux en vigueur du domaine de la formation. En matière de finances, sujet incontournable actuellement, l'expérience et les calculs prévisionnels montrent que les montants inscrits au budget de l'Etat ne vont pas exploser. La ligne budgétaire est déjà en place depuis les facturations du canton de Zurich. Pour le canton, nous parlons à l'avenir de montants entre 50'000 et 100'000 francs par année. Cette somme comprend les coûts de l'Accord avec nos principaux partenaires, soit les hôpitaux zurichoises et bernoises.

Elle comprend également les coûts de la convention administrative avec le canton de Vaud, un canton qui souhaite régler ses facturations en dehors de l'AOSH. Même si plus d'élèves sont concernés, leurs prestations scolaires sont plus restreintes en comparaison des hôpitaux bernois et zurichoises. Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) à Genève, qui accueillent parfois quelques élèves fribourgeois, renoncent, eux, à facturer.

Oui, certains cantons romands ne souhaitent pas adhérer à l'Accord. A Fribourg, nous sommes toutefois dans une autre situation, avec plus d'élèves hospitalisés outre-Sarine, aussi bien francophones que germanophones. L'entrée en vigueur dépend de l'adhésion de six cantons au minimum. Cela devrait être le cas prochainement. Aux dernières nouvelles, cinq cantons ont déjà ratifié l'accord : Uri, Thurgovie, Zurich, Soleure et Berne, Lucerne étant en cours de ratification. Nous serions le sixième canton.

Le Conseil d'Etat vous invite à ratifier l'adhésion à l'AOSH. Celui-ci est une solution pragmatique et vise le bien-être de nos élèves.

Baeriswyl Laurent (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Mit dem vorliegenden Geschäft habe ich diese Interessenbindungen vorzuweisen: Ich bin Mitglied der Kommission für auswärtige Angelegenheiten und als OS-Direktor können meine Schülerinnen und Schüler von diesen Situationen betroffen sein. Ich spreche im Namen meiner Fraktion Die Mitte.

Wenn ein Kind im Spital beschult werden muss, ist dies gleichbedeutend mit einem längeren Aufenthalt, der sicher nicht auf eine Bagatelle zurückzuführen ist. Die Kinder selber - wie auch deren Eltern und Familien - machen eine schwere und belastende Zeit durch.

Der Unterricht im Spital ist in vielerlei Hinsicht wichtig und zentral, wie es zum Teil bereits erwähnt wurde. Er gibt dem Kind eine Struktur in seinem Alltag, das Kind hat den Wiedereintritt in seine Klasse und sein gewohntes Umfeld als Ziel vor Augen und schliesslich hilft es, den Anschluss an die Gleichaltrigen nicht zu verpassen.

Die rund 30 Spitalschulen in der ganzen Schweiz stehen den Kindern und Jugendlichen unabhängig von ihrem Wohnkanton offen. Aber die Führung dieser Schulen obliegt dem Standortkanton, was natürlich mit Kosten verbunden ist. Heute ist die Situation zwischen den Kantonen nur ungenügend und zum Teil gar nicht geregelt. Selbstverständlich muss der Standortkanton, der eine Leistung für Kinder eines anderen Kantons erbringt, die Möglichkeit haben, die Kosten einverlangen zu dürfen. Einige Kantone tun dies, andere nicht.

Als OS-Direktor war ich selber betroffen, als die Spitalschule eines Deutschschweizer Kantons auf die Bezahlung der Schulkosten pochte. Die Situation war völlig unklar und es bedurfte zahlreicher Abklärungen von ganz verschiedenen Stellen, um die Finanzierung zu klären.

Diese interkantonale Spitalschulvereinbarung ist dringend notwendig und längst überfällig. Sie wird ganz viele Situationen klären, einiges vereinfachen sowie vor allem den Familien, welche schon schwer geprüft sind, zumindest in diesem Bereich Sicherheit verleihen.

Das vorliegende Geschäft ist ein logischer Schritt, den es unbedingt zu tun gilt. Die Fraktion Die Mitte wird dieser Vereinbarung einstimmig zustimmen und bittet Sie, es ihr gleichzutun.

Barras Eric (*UDC/SVP, GR*). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Je n'ai pas de lien avec cette affaire.

Aujourd'hui, nous parlons d'un accord important pour les élèves hospitalisés. Il s'agit de l'Accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier. Concrètement, cet Accord permet aux enfants et adolescents qui sont hospitalisés de continuer leur scolarité, même s'ils ne sont pas dans leur canton d'origine. Quand un élève est malade, sa priorité, c'est de guérir, mais il est aussi important qu'il garde un lien avec l'école pour ne pas décrocher et pouvoir reprendre plus facilement une vie normale après l'hospitalisation. Cet Accord est donc là pour garantir un enseignement de qualité à l'hôpital dans la langue du canton d'origine de l'élève et en suivant le programme scolaire correspondant. Cela permet de respecter le rythme et le niveau de chaque élève, tout en s'adaptant à sa situation de santé.

Un autre point positif, c'est que les cantons collaborent entre eux. Par exemple, si un élève du canton de Fribourg est hospitalisé dans un autre canton, ce n'est pas un problème. Le financement des cours est prévu entre les cantons. Tout est organisé pour éviter les complications administratives et garantir que l'élève reçoive les cours dont il a besoin. Les enseignants à l'hôpital sont aussi en lien avec l'école d'origine de l'élève. Ce lien est important : il permet une meilleure coordination, un bon suivi et une réintégration plus facile quand l'élève peut retourner en classe.

Ce qui est aussi rassurant, c'est que l'Accord garantit que tous les élèves sont traités de manière équitable, qu'ils viennent du canton d'accueil ou d'un autre canton. Les règles de financement sont claires, les tarifs sont les mêmes pour tous et les offres doivent répondre à des critères de qualité.

Enfin, je trouve que cet Accord est un très bel exemple de solidarité et de responsabilité entre les cantons. Il montre qu'en Suisse, on peut dépasser les frontières cantonales pour le bien des enfants et pour défendre un droit fondamental, le droit à l'éducation pour tous, même en cas de maladie.

En résumé, cet Accord est juste, humain. Il protège les élèves hospitalisés, leur offre un soutien scolaire adapté et leur permet de garder espoir et continuité pour leur apprentissage, malgré les difficultés.

C'est sur ces considérations que le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera cette loi à l'unanimité.

Galley Liliane (*VEA/GB, FV*). Je m'exprime ici au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s et je suis membre de la Commission des affaires extérieures qui a traité cet objet.

L'Accord intercantonal sur lequel nous nous prononçons aujourd'hui concerne le financement de la scolarisation des enfants hospitalisés sur une longue durée et vise à clarifier les responsabilités, en proposant une procédure uniforme et surtout transparente.

Le droit à l'éducation et à la formation est important pour tous les enfants, quel que soit leur état de santé. Aujourd'hui, les enfants fribourgeois hospitalisés pour une période prolongée le sont principalement - on l'a entendu tout à l'heure - dans les cantons de Vaud, Berne et Zurich, les spécialisations médicales primant bien entendu sur la langue maternelle dans le choix de l'établissement hospitalier. Il s'agit principalement d'élèves à l'école obligatoire.

Les prestations fournies par les cantons et par les hôpitaux d'accueil peuvent être très diverses, selon la taille de l'hôpital. Ça peut aller d'une structure proche de l'école avec des enseignants engagés dans l'hôpital à des prestations beaucoup plus sommaires telles que l'aide aux devoirs.

Le canton de Fribourg ne disposant pas de cette offre pour les patients venant d'un autre canton, il se situe donc dans les cantons débiteurs. La facturation de ces frais au canton se fait aujourd'hui, on l'a entendu, dans des montants se situant entre 50'000 et 100'000 francs annuels, dont la moitié est refacturée aux communes, comme c'est le cas aujourd'hui conformément aux principes de la loi scolaire.

Ces montants ne devraient pas être fondamentalement modifiés en cas d'adhésion à cet Accord. En revanche, cet Accord simplifiera grandement les démarches avec les cantons qui y auront adhéré et permettra une refacturation des prestations de manière transparente, sur la base d'une liste de prestations qui sera mise à jour régulièrement.

Actuellement, on l'a entendu, cinq cantons ont déjà adhéré à l'Accord. Si les cantons de Berne et Lucerne leur emboîtent le pas, ce serait un réel avantage pour le canton de Fribourg. Du côté romand, l'enthousiasme est moins prononcé, car ils bénéficient aussi moins des prestations des cantons alémaniques, ce qui n'est pas le cas de Fribourg.

Afin de permettre à nos enfants hospitalisés hors canton de continuer à bénéficier de ces offres pour acquérir les compétences et connaissances scolaires indispensables à leur formation, le groupe VERT·E·S et allié·e·s acceptera la loi d'adhésion à cet Accord intercantonal à l'unanimité.

Rey Alizée (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts : je suis membre de la Commission des affaires extérieures, conseillère communale et présidente d'une école spécialisée. Je m'exprime au nom du groupe socialiste.

L'accès à l'école est un droit fondamental. Lorsqu'un enfant est malade, atteint dans sa santé ou en convalescence après un accident, et qu'il est hospitalisé pour une longue durée, il doit pouvoir continuer à apprendre, à progresser, à suivre une formation. Ce droit ne s'arrête pas aux portes de l'hôpital.

L'Accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier, qui nous est soumis aujourd'hui, concrétise ce droit. Il permet d'assurer un enseignement de qualité dans les hôpitaux et il fixe un cadre clair de financement entre les cantons. Le canton de Fribourg ne dispose pas d'école en milieu hospitalier. Nous sommes donc concernés en tant que canton débiteur. Nos élèves hospitalisés sont pris en charge dans d'autres cantons, en particulier Zurich, Berne, Lucerne, Genève ou le canton de Vaud. Ce sont des hôpitaux spécialisés, souvent universitaires, qui offrent des structures scolaires permettant aux enfants de poursuivre leur formation.

L'Accord permet de formaliser cette solidarité entre cantons. Sur le plan financier, Fribourg doit contribuer au coût de ses prestations. Les montants restent raisonnables, entre 50'000 et 100'000 francs par an, en fonction du nombre d'élèves, de cas, de situations et surtout de la durée des hospitalisations. Cette charge est modérée, elle est déjà en partie anticipée dans le budget de l'Etat. Les communes participeront aux coûts - comme elles le font déjà - à hauteur de 50%.

L'adhésion à cet Accord est aussi une manière d'assurer une prise en charge fluide et rapide. Aujourd'hui, certains cantons comme Zurich - cela a déjà été évoqué - exigent une garantie de paiement avant d'admettre un élève fribourgeois dans leur école hospitalière. Sans cet Accord, chaque situation doit être négociée individuellement, ce qui crée des incertitudes, des retards et potentiellement des ruptures dans le parcours scolaire. Ce ne serait pas acceptable.

Nous regrettons que certains cantons n'aient pas souhaité adhérer à l'Accord, en particulier les cantons qui accueillent beaucoup d'élèves fribourgeois dans leur école hospitalière, comme le canton de Vaud, par exemple. Ce refus crée un peu une incohérence dans la coordination intercantionale et nous devrons élaborer des accords bilatéraux avec ces cantons.

Cela dit, l'Accord apporte une solution pragmatique, souple et équitable, tant pour la coordination que pour la répartition des coûts. Et nous espérons que les cantons concernés se rallieront à cette démarche collective dans le futur.

En conclusion, le groupe socialiste entre en matière et soutient clairement cette loi d'adhésion à l'unanimité. Il s'agit d'un pas logique, pragmatique et solidaire. Et surtout, c'est la garantie que tous les enfants puissent continuer à apprendre, même à l'hôpital.

Michelod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Mon lien d'intérêt : je suis membre de la Commission des affaires extérieures et je préside également le comité d'une école secondaire dans notre canton. Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Je ne vais pas répéter le contenu de cet Accord, que vous avez déjà entendu six ou sept fois je crois, ni sa nécessité, dont, je pense, vous êtes convaincus, vu l'unanimité des différents groupes politiques qui se sont exprimés jusqu'ici. Je me contenterai donc de vous dire que soutenir cet Accord, c'est offrir à chaque enfant hospitalisé hors de notre canton non seulement le droit à l'éducation, mais c'est aussi permettre au canton de mieux collaborer, cela a été dit, d'avoir une base légale claire pour régler des aspects tout à fait prosaïques, tels que le financement de la prestation. C'est une solution pragmatique pour le bien-être de nos élèves, comme l'a dit M^{me} la Conseillère d'Etat, qui rendra les processus administratifs plus simples et plus rapides, ce qui est essentiel dans ce genre de situation, et que nous ne pouvons donc que soutenir.

Aussi, comme le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, je vous invite à soutenir l'adhésion à cet Accord.

Bonvin-Sansonrens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Merci beaucoup à tous les représentants des groupes qui se sont exprimés en faveur de cet Accord. Peut-être deux remarques.

La première, c'est que la langue de scolarisation dans l'hôpital est, certes, un questionnement, mais il faut savoir que les enseignantes et enseignants dans ces hôpitaux sont habitué-e-s à avoir des enfants qui parlent différentes langues – portugais peut-être, ou qui viennent aussi d'ailleurs, de l'étranger. Donc, l'enseignement, vraiment, s'adapte à la langue et au parcours scolaire de l'enfant, mais aussi aux contraintes médicales et des soins, des analyses que l'enfant doit subir. Donc, les enseignantes et enseignants, on peut leur faire confiance dans ces hôpitaux, ils et elles sont vraiment habitué-e-s à s'occuper de ces enfants d'après leur parcours, leur condition et leur langue de scolarisation.

Deuxième remarque : je suis très heureuse d'entendre cette volonté fribourgeoise qui est de mutualiser, de coopérer, de se coordonner, et je pense que c'est tout à notre honneur. On le voit, on a besoin de travailler avec les autres cantons. C'est un message que j'apprécie et je vous en remercie.

Pasquier Nicolas (VEA/GB, GR). Je remercie également tous les groupes pour leur prise de parole et leur soutien à cet Accord. Je constate que l'entrée en matière est acquise et la question sur les langues a été répondue par la M^{me} la Représentante du Gouvernement.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Loi portant adhésion à l'Accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier (AOSH)

Art. 1

Pasquier Nicolas (VEA/GB, GR). L'article 1 mentionne que le canton de Fribourg adhère à l'Accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Annexe 1 : Accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier (AOSH)

> Adoptée selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

Bonvin-Sansonrens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi. La date d'entrée en vigueur se fera lorsque l'Accord sera effectif au sein de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi portant adhésion à l'Accord intercantonal sur les offres scolaires en milieu hospitalier (AOSH)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 93 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA / GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Berset Nicolas (SC,UDC / SVP), Bonny David (SC,PS / SP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA / GB), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA / GB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Menétrey Lucie (SC,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS / SP), Michelod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC / SVP), Pfister Vincent (FV,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Schroeter Alexander (LA,PS / SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre / Die Mitte), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP). *Total: 93.*

Motion 2024-GC-170

Journée cantonale en faveur des personnes porteuses de handicap ainsi que des éducatrices et des éducateurs

Auteur-s:	Bonny David (PS/SP, SC) Wüthrich Peter (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	28.06.2024 (BGC juin 2024, p. 2723)
Développement:	28.06.2024 (BGC juin 2024, p. 2723)
Réponse du Conseil d'Etat:	28.01.2025 (BGC mars 2025, p. 843)

Prise en considération

Wüthrich Peter (PLR/PVL/FDP/GLP, BR). Je déclare mes liens d'intérêts : je suis vice-président du Conseil de Fondation des Buissonnets à Fribourg, membre du Conseil de Fondation de la Rosière à Estavayer-le-Lac et du Comité d'INFRI, la faitière des institutions spécialisées du canton de Fribourg.

La motion de M. Bonny et moi-même propose de désigner une journée cantonale, une seule par année, une journée à thème, une journée d'action pour les personnes en situation de handicap et pour leurs éducatrices et éducateurs. Je tiens tout d'abord à partager avec vous cette citation de Nelly Biche de Bière qui m'inspire : "La différence est cette chose merveilleuse que nous avons tous en commun".

L'idée d'une journée cantonale est née l'année passée lors des Journées nationales qui ont eu lieu de mi-mai à mi-juin. Quoiqu'un peu longues, elles ont remporté un franc succès. Nous vint alors l'idée de désigner un jour précis à l'échelon cantonal et de concentrer certaines actions sur ce jour désigné par le Conseil d'Etat. Nous souhaitons pérenniser ce jour et maintenir une fréquence annuelle. Cela se fait pour d'autres journées thématiques ou journées d'action. Cette journée pourrait nous permettre de prendre des mesures concrètes et durables en faveur de l'inclusion au niveau cantonal.

La désignation d'une journée cantonale n'engendre pas de frais directs pour le canton. Notre proposition "ne mange donc pas de pain", comme on dit. Nos institutions sont très motivées à organiser ces marchés, des stands d'information, des animations, des points de rencontre, des concerts ou des jeux. Donnons-leur cette plateforme cantonale afin de valoriser les personnes en situation de handicap ainsi que toutes les personnes qui s'engagent pour eux, jour après jour, en les soignant, en les entourant, en les encourageant.

Liebe Deutschfreiburger, im Titel der deutschen Version gibt es einen Fehler wie auch in der Schlussfolgerung des Staatsrats, Kollege Seever hat mich gestern darauf aufmerksam gemacht, danke. Es geht nicht um kantonale Tage - in der Mehrzahl geschrieben -, sondern um einen einzigen Thementag pro Jahr auf kantonaler Ebene. Aktionen würden durch die spezialisierten Institutionen durchgeführt, Radio Freiburg würde eine Reportage vor Ort machen, die Freiburger Nachrichten würden dem Thema eine Doppelseite widmen, Grosseltern, Gotte, Götti, Geschwister, Onkel, Tanten würden gemeinsam die Begünstigten vor Ort besuchen. Es entstünden keine direkten Kosten für den Kanton. Arbeitsstunden, Projektarbeit und Nebenkosten würden im Rahmen der bestehenden Budgets der spezialisierten Institutionen aufgefangen. Einige von euch – das weiß ich – wirken in Stiftungsräten mit von Pflegeheimen und von Institutionen. Ich hoffe, Sie können unsere Motion unterstützen. Vielen Dank im Namen der Personen, die mit einer Behinderung leben müssen.

Moura Sophie (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Je n'ai pas de lien d'intérêt direct avec cette motion.

L'inclusion des personnes en situation de handicap est une priorité qui doit être traitée avec sérieux et efficacité. Si la motion déposée par les députés Bonny et Wüthrich demandant d'inscrire dans une loi une journée cantonale en faveur des personnes en situation de handicap pour promouvoir leurs droits part d'une intention louable, elle ne constitue toutefois pas la meilleure approche pour renforcer l'inclusion dans le canton de Fribourg.

Le Conseil d'Etat l'a bien démontré. Des actions concrètes ont déjà été menées en 2024 dans le cadre des Journées nationales d'action, avec le soutien du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) et de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Ces événements ont permis de sensibiliser largement le public et de mobiliser un grand nombre de partenaires. A la suite de ce succès, les cantons ont souhaité la reconduction d'une telle journée, qui sera ainsi mise sur pied dès 2027 et organisée tous les deux à trois ans.

Dès lors, organiser une journée cantonale supplémentaire, indépendante de cette dynamique nationale, risquerait de diluer les efforts et de réduire l'impact des initiatives qui seront mises en place.

Ce dont le canton de Fribourg a besoin, ce n'est pas d'une nouvelle journée symbolique, mais d'actions durables et structurantes. Plutôt que d'ajouter une journée cantonale, il faut concentrer les ressources sur des améliorations tangibles :

- > renforcer l'accessibilité des infrastructures et des transports publics pour garantir une mobilité autonome aux personnes en situation de handicap ;
- > faciliter l'insertion professionnelle, en encourageant les employeurs à recruter et adapter les postes de travail, plutôt que se limiter à des actions de sensibilisation ;
- > simplifier l'accès aux aides et aux prestations, en réduisant les lourdeurs administratives qui compliquent encore trop souvent le quotidien des personnes concernées.

Ces avancées nécessitent un engagement politique fort, un suivi des actions existantes et une meilleure allocation des ressources, plutôt qu'une multiplication d'événements qui, bien que symboliques, n'apportent pas toujours de solutions concrètes.

Le refus de cette motion ne signifie pas un désengagement en faveur des droits des personnes en situation de handicap. Il s'agit au contraire de s'assurer que chaque action menée soit pertinente, efficace et coordonnée avec les stratégies nationales. La priorité doit être donnée aux solutions concrètes et aux investissements durables, plutôt qu'à la création d'une nouvelle journée qui risquerait d'être redondante.

Enfin, l'inclusion des personnes en situation de handicap ne doit pas se limiter à une seule journée de sensibilisation. Chaque jour, des efforts doivent être faits pour garantir leur pleine participation à la société. L'engagement pour une société inclusive doit être constant, avec des mesures concrètes et durables plutôt que des actions ponctuelles. Ce n'est pas seulement un jour par an que nous devons mettre en lumière les défis et les contributions des personnes en situation de handicap, mais bien dans chaque décision politique, chaque aménagement urbain et chaque initiative sociale.

Ainsi, tout en réaffirmant son engagement pour une société plus inclusive, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutient la position du Conseil d'Etat et appelle le Grand Conseil à refuser cette motion.

Fahrni Marc (UDC/SVP, VE). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Mes liens d'intérêts sont les suivants : je collabore dans différents comités et commissions en lien avec la santé et le social.

Plus de cinquante actions ont été menées en mai et juin 2024 dans le canton de Fribourg en faveur des personnes porteuses de handicap et des éducatrices et éducateurs. L'objectif premier de cette motion est de pérenniser annuellement ces actions afin de promouvoir les droits des personnes en situation d'handicap et de favoriser leur inclusion dans tous les domaines de vie. Le but recherché par cet instrument parlementaire est tout à fait louable. De son côté, le canton a largement soutenu et coordonné ces projets qui ont impliqué une trentaine de partenaires.

Depuis le dépôt de cette motion, un rapport élaboré par le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées a été publié. Ce rapport met en avant le succès rencontré lors de l'organisation de ces journées. Il mentionne également qu'il serait souhaitable de les reconduire. De son côté, la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales souhaite conserver le lead afin que ces journées dans les différents cantons bénéficient d'une structure et d'une période communes. Un intervalle de deux à trois ans est préconisé et la prochaine action aurait lieu en 2027 sur une période de 15 jours.

Au niveau cantonal, il est nécessaire de préciser que plusieurs mesures sont actives dans le domaine. Celles-ci démontrent que les besoins des personnes handicapées sont reconnus, qu'un effort est fait pour favoriser leur autonomie et pour leur proposer une société inclusive. Certes, et je l'admet volontiers, nous devons poursuivre nos efforts. On peut néanmoins constater, au sein de nos communes, lors du dépôt d'enquêtes ordinaires, que ce domaine est traité sérieusement et qu'il évolue dans la direction souhaitée.

J'ai récemment échangé avec une personne porteuse d'un handicap lourd. Il disait que le handicap n'était pas suffisamment pris en compte et qu'il se sentait considéré uniquement lors des Téléthons, une fois par année, et lors des Jeux paralympiques, une fois tous les quatre ans. Ces propos sont, me semble-t-il, quelque peu réducteurs, mais il est facile de se prononcer ainsi quand on peut se tenir solidement sur ses deux jambes.

Pour ma part, je souhaite mettre en avant le secteur de la recherche médicale, secteur peu visible mais très important et soutenu financièrement de manière très solide.

Je tiens encore à relever la valeur inestimable du travail fourni par les éducatrices et éducateurs, de vrais sacerdoces mis à disposition du handicap.

Avec ces différentes considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre va à l'unanimité suivre les recommandations du Conseil d'Etat, qui préconise d'opter pour une organisation fédérale. Il va donc rejeter cette motion tout en relevant une fois encore le caractère positif qu'elle dégage.

Schwaller-Merkle Esther (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Frau Präsidentin, Herr Staatsrat, werte Anwesende. Ich spreche im Namen der Fraktion Die Mitte. Ein kantonaler Tag zugunsten von Menschen mit Behinderungen, um deren Rechte und ihre Inklusion in allen Lebensbereichen zu fördern, wird von uns nicht infrage gestellt, eher im Gegenteil. Er würde den internationalen Tag für Menschen mit Behinderungen vom 3. Dezember, welcher 1992 von der UNO-Generalversammlung bestimmt wurde, ergänzen. Doch damit solche Tage auch etwas bewirken, müssen diese bewirtschaftet beziehungsweise sichtbar gemacht werden und auch in der Bevölkerung verankert sein, wie zum Beispiel der von Swiss Milch organisierte Tag der Milch am 15. April. Ich habe vorhin rasch gegoogelt: Wissen Sie, welcher Tag heute ist oder welchen Aktionstag wir heute feiern? Gemäss Google ist der 28. März der Ehrentag des Unkrauts. Oder es gibt noch eine zweite Version: Der 28. März ist der Tag der Schwarzwälder Kirschtorte. Sie können wählen, aber ich habe beide nicht in der Presse gesehen. Es wurde nicht darüber geschrieben, und ich denke, wir alle wussten nicht, dass dieser Tag heute eigentlich auf dem Programm steht.

Der Kanton Freiburg unterstützte und koordinierte während des letzten Jahres die nationalen Aktionstage vom 15. Mai bis 15. Juni mit mehr als 50 Aktionen für die Rechte von Menschen mit Behinderung. Das Engagement der über 30 Partnerinnen und Partner trug dabei massgebend zum Erfolg der Aktionstage bei. Und wir haben auch Kenntnis genommen von diesem Tag. Dieser Aufwand kann nicht jedes Jahr erbracht werden und die Organisation von Aktionstagen sollte zudem im Rahmen der finanziellen Möglichkeiten des Kantons bleiben. Der Staatsrat ist der Meinung, dass aus Effizienzgründen und zur Gewährleistung einer schweizweiten Reichweite solche Tage in Koordination mit dem Bund erfolgen sollten, das heisst alle zwei bis drei Jahre und für zwei Wochen ab dem Jahr 2027. Die Fraktion Die Mitte unterstützt diesen Vorschlag, da, wie bereits erwähnt, wenig bekannte Aktionstage nicht zielführend sind. Wir lehnen aus diesem Grunde diese Motion ab.

Raetzo Carole (*VEA/GB, BR*). Je m'exprime au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Je n'ai pas de lien d'intérêt particulier avec cette motion si ce n'est que depuis mon enfance, au sein de ma famille, j'ai eu la chance de côtoyer une personne en situation de handicap mental. Celle-ci est d'ailleurs la plus ancienne résidente des Buissonnets, une institution qui n'existe pas lorsqu'elle est née.

Je suis certaine que chacun d'entre nous connaît, dans son entourage, une personne en situation de handicap, qu'il s'agisse d'un handicap physique ou mental. Nous avons tous un proche, un ami, un collègue, un voisin qui vit avec des difficultés quotidiennes liées à un handicap. Mais qui prend réellement le temps de se mettre à leur place ? Qui prend réellement conscience de la réalité de ces vies, de ces luttes quotidiennes, lorsqu'on n'est pas directement touché par cette situation ? Je vous invite donc à réfléchir à ce que pourrait signifier pour ces familles, pour ces personnes, l'organisation d'une journée cantonale. Ce n'est pas simplement une question d'événements ou de célébrations, mais bien une question de reconnaissance et d'inclusion.

Cette journée offrirait à notre canton l'opportunité de mettre en lumière non seulement les défis et les obstacles quotidiens auxquels ces personnes font face, mais aussi leurs talents, leurs capacités et ce qu'elles apportent de précieux à notre société.

Le Conseil d'Etat est favorable à l'organisation de journées d'action en faveur des personnes en situation de handicap dans le canton, mais estime que celles-ci doivent se faire en coordination avec la Confédération. C'est comme si l'on disait qu'une ville peut organiser son propre festival à condition qu'elle se coordonne avec d'autres grandes villes. C'est comme si on disait qu'une équipe de hockey - c'est d'actualité - ne pouvait jouer son match qu'en suivant la stratégie d'une autre équipe, sans pouvoir adapter son jeu à ses propres forces.

Et pourtant, le canton de Fribourg n'a-t-il pas les moyens de créer un événement qui se distingue, qui fait écho aux besoins et aux réalités de son territoire ?

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s vous invite à réfléchir à ce que pourrait signifier pour ces familles et ces personnes l'organisation d'une telle journée cantonale. Quant au travail des éducateurs, il est essentiel et mérite d'être mis en avant. Ces éducateurs jouent un rôle clé, et bien qu'ils effectuent ce métier avec passion et engagement, il est certainement de notre devoir de leur apporter la reconnaissance et le soutien qu'ils méritent.

Pour toutes ces raisons, notre groupe vous invite à soutenir cette motion. Une journée cantonale d'action n'est pas un luxe. Ce n'est pas une dépense superflue. C'est un investissement dans une société solidaire.

Savary Daniel (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Mes liens d'intérêts : je suis président de la Commission fribourgeoise des barrières architecturales, membre du Comité du Forum Handicap Fribourg et membre de la Commission d'accessibilité.

Et c'est bien en raison de près de 30 ans de bénévolat en faveur des personnes en situation de handicap que je prends la parole et que je vais m'abstenir sur l'objet qui nous est proposé. En effet, comme l'a récemment déclaré le directeur d'une grande institution fribourgeoise en faveur des personnes handicapées, le handicap, ce n'est pas une fois par année, mais c'est toute l'année. Je peux témoigner, en tant que spécialiste de la construction adaptée, que souvent, bien trop souvent, les personnes handicapées sont oubliées par les architectes, les planificateurs et surtout par les services techniques des communes censées faire appliquer la loi.

Il n'y a pas une infrastructure publique récente qui n'a pas souffert d'un défaut d'accessibilité. Exemples : la gare de Bulle, celle de Châtel, le CO de Riaz, le Service technique de la Ville de Bulle et même notre honorable Hôtel cantonal, dont les escaliers que nous avons toutes et tous empruntés ce matin n'ont pas les marquages élémentaires pour les personnes malvoyantes. Pourtant, ce type de marquage est obligatoire et est imposé par la Constitution fédérale, la loi fédérale, la loi cantonale, son règlement d'application et la norme SIA 500. Ces escaliers ont été dûment approuvés par le Service technique de la Ville et certainement par le Service des bâtiments du canton. Par ailleurs, j'aurais la délicatesse de ne pas trop insister au sujet du pavage de l'esplanade de la Cathédrale qui ne correspond ni aux normes, ni à la convention passée avec des représentants de personnes handicapées, faisant du quartier historique et emblématique de Fribourg et du canton un exemple à ne pas suivre.

Et que dire de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), dont la mise en œuvre cantonale se fait toujours attendre ? Et que dire des années perdues quant à la mise aux normes nationales des arrêts de bus quand les TPF soutenaient *mordicus* les solutions fantaisistes et excluaient des personnes à mobilité réduite, etc. ?

L'idée d'instaurer une journée de la personne handicapée est louable. Je ne doute pas une seule seconde que les auteurs de la motion sont animés des meilleures intentions qu'il soit. Mais l'autonomie des personnes handicapées, je le répète, est une affaire de tous les jours. Et si je m'emporte aujourd'hui, si je n'adhère pas à cette énième mesure symbolique, c'est que le travail qui reste encore à accomplir est énorme et qu'il est de notre devoir, nous, parlementaires, de faire en sorte que l'intégration des personnes en situation de handicap devienne réalité durant toute l'année, ici et maintenant.

Seewer Bojan (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Je parle en mon nom. Je suis directeur d'une institution pour personnes en situation de handicap, membre de la Conférence de branche INSOS Suisse et membre de la Commission permanente cantonale INFRI Habitat et travail.

Le domaine du handicap est actuellement en pleine transformation. La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées constitue le cadre décisif qui favorise les droits et la participation des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie sociale. Beaucoup de choses ont déjà été accomplies, mais la participation à et dans la société reste encore insuffisante. Les personnes en situation de handicap se heurtent encore à des barrières qui empêchent leur intégration et leur participation égale à la vie sociale.

Die nationalen Aktionstage, die der Kanton Freiburg 2024 unterstützt hat, stellen einen positiven Schritt dar, um diese Thematik ins öffentliche Bewusstsein zu rücken. Die Zusammenarbeit - es wurde mehrmals betont - mit über 30 Partnern und die Durchführung von mehr als 50 Aktionen waren ein wertvoller Beitrag zur Sensibilisierung und Förderung der Inklusion.

Der Staatsrat unterstützt diese Initiative und sieht die Weiterführung der nationalen Aktionstage alle zwei bis drei Jahre als einen effektiven Weg, um das Thema weiterhin auf nationaler sowie kantonaler Ebene voranzutreiben.

Allerdings sollten auch die lokalen Bedürfnisse des Kantons Freiburg berücksichtigt werden. Der Kanton verfügt bereits über eine Koordinatorin beim Sozialvorsorgeamt, welche genau diese Aufgabe hat, die Bestrebungen der Behindertenrechtskonvention zu fördern und die verschiedenen Akteure im Behindertenbereich zu vernetzen. Angesichts dieser bestehenden Koordinationsstruktur entstehen meines Erachtens keine zusätzlichen Kosten, wenn der Kanton einen festen, jährlichen Aktionstag zur Förderung der Rechte von Menschen mit Beeinträchtigungen einführt. Dieser Aktionstag würde nicht die bestehenden nationalen Aktionstage ersetzen, sondern vielmehr als ergänzende lokale Massnahme dienen.

Die Motionäre streben nicht an, die Aktionstage des vergangenen Jahres - wie es der Staatsrat in seiner Antwort erläutert - zu verankern, sondern sie möchten lediglich einen fixen Tag definieren.

In der deutschen Fassung ist im Text, wie Kollege Wüthrich bereits erwähnt hat, von Tagen in der Mehrzahl die Rede. Ich möchte darauf hinweisen, dass die Motionäre lediglich *einen* fixen Aktionstag fordern. Die Einführung eines fixen Aktionstags würde den bereits eingeschlagenen Weg in Richtung UN-BRK und das relativ moderne Behindertengesetz des Kantons Freiburg aus dem Jahre 2017 weiter stärken.

Dieser Tag könnte als jährlicher Fixpunkt dienen, der die gesellschaftliche Teilhabe von Menschen mit Behinderungen sichtbar macht und gleichzeitig die bereits vorhandene Koordinationsstruktur des Kantons sinnvoll nutzt.

In der Debatte oder auch in unserer Fraktion wurde darüber diskutiert, ob das gewählte politische Instrument richtig ist. Ein Postulat oder eine Anfrage würden an der Ausgangslage wenig verändern, da sie keine Verbindlichkeit schaffen. Die Ergänzung des Gesetzes hingegen würde genau diese Verbindlichkeit schaffen.

En conclusion, on peut dire que le Gouvernement cantonal est sur la bonne voie en soutenant les Journées d'action nationales. Toutefois, les besoins du canton de Fribourg et les structures déjà existantes devraient être pris en compte dans la planification afin de promouvoir, de manière continue et ciblée, le dialogue sur les droits des personnes en situation de handicap.

Pour ces raisons, je soutiens la motion.

Rey Alizée (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts : je travaille pour une ONG qui défend les intérêts des personnes en situation de handicap, je suis présidente d'une école spécialisée et j'ai une sœur en situation de handicap.

En Suisse, une personne sur cinq se trouve en situation de handicap. Je tiens à le préciser parce que cela me paraît énorme. On pense toujours que la personne en situation de handicap est une personne en fauteuil ou qui souffre d'un handicap cognitif. Mais finalement, cela touche une grande partie de la population : une personne sur cinq. Et cela va bien au-delà des institutions. Beaucoup de personnes en situation de handicap ne vivent pas en institution. Elles travaillent, elles sont actives dans la société. Mais il manque encore beaucoup de choses, je dois le dire. On a énormément à faire à ce niveau-là, on n'en fait pas assez. D'autres cantons tels que le Valais, Bâle, mais aussi Genève, ont pris des mesures pour améliorer l'inclusion. Et une journée dédiée aux personnes en situation de handicap sensibilise, visibilise ces personnes pour leur permettre une meilleure inclusion dans la société. Pour moi, c'est essentiel, et je vais soutenir cette partie-là.

Je reviens sur les propos tenus par une députée PLR qui expliquait que la journée ne servait à rien, qu'il fallait des actions durables et concrètes. Pour moi, il faut les deux. Et puis, j'ai un problème au niveau de la cohérence. Lorsqu'on parle d'actions durables et concrètes, eh bien, il y a notamment l'école inclusive. Et ces derniers mois, le PLR suisse a pris position pour supprimer l'école inclusive, qui est pourtant une mesure concrète et durable. Je me pose donc la question au niveau de la cohérence du PLR dans ses propos. Pour moi, il faut les deux.

La question de la date est négligeable. On doit continuer sur cette lancée parce qu'il y a énormément de choses à faire, tant au niveau de l'accès aux bâtiments, mais aussi au niveau des services. Tous les restaurants ne sont pas accessibles. Vous pouvez peut-être aller au restaurant, mais pas aux toilettes pour vous laver les mains car il y a des escaliers, des obstacles. C'est une réalité qu'il est important de faire exister, de visibiliser au niveau cantonal par une journée d'action. Celle-ci n'a pas d'impact financier pour le canton. C'est donc une excellente chose. Je vous invite à soutenir cette motion.

Esseiva Catherine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet et je parle en mon nom.

La motion demande d'organiser une journée cantonale en faveur des personnes porteuses de handicap. Cette journée a pour but de promouvoir les droits et le bien-être de ces personnes. La motion est donc relativement simple et n'amène que peu de contraintes, juste de l'engagement. L'objectif principal : améliorer l'exclusion sociale encore très présente dans notre société. On parle bien de handicap, donc potentiellement de personnes n'ayant pas choisi cette situation de handicap. Par le biais de cette motion, de cette action de considération, nous pourrions attirer davantage d'attention sur cet environnement en nous demandant comment se déroule la vie des personnes en situation de handicap. Que faut-il mettre en place pour que ces personnes atteintes à différents niveaux de handicap puissent vivre le plus activement possible et dignement ?

Cette motion nous demande, un jour par année, de prendre conscience de la situation des handicapés, de mener une réflexion sur leurs infrastructures de vie. De mon point de vue, cette attention est indispensable pour une intégration réussie. La question est la suivante : quelle dynamique voulez-vous accorder aux handicapés au sein de notre société fribourgeoise ? Une attention tous les deux à trois ans ou une attention annuelle ? La réponse est claire. C'est par la répétition d'actions et de communication que l'intégration des handicapés pourra se mettre en place au sein de notre société fribourgeoise. Peu importe le niveau d'action nationale. L'objectif est bien la considération, la légitimité, la continuité du message pour une meilleure intégration. Laissons la place à cette information, donnons de l'espace et de la dynamique à cette mobilité réduite.

De mon point de vue, les arguments du Conseil d'Etat sont trop simplistes. Alors que le Conseil d'Etat mentionne comme objectif l'amélioration de l'exclusion sociale des handicapés, il exclut aujourd'hui de leur accorder une journée de considération annuelle sous prétexte de se rallier au plan national. Évidemment, on se ralliera à l'événement national, c'est clair. On se ralliera également à toutes les actions politiques accordées en attendant. Cette motion vise à obtenir une considération spécifique envers les handicapés fribourgeois et une meilleure intégration.

Chers collègues, créons cette journée cantonale. Dynamisons cet espace pour les handicapés et accordons-leur une visibilité. Soyons les ambassadeurs de cette future journée fribourgeoise. Je vous invite à peser sur le vert, la couleur de l'espoir, pour animer cette future journée pour les handicapés.

Dietrich Laurent (Le Centre/Die Mitte, FV). Je souhaite juste réagir aux propos de Monsieur Savary afin d'éviter que n'importe quoi se dise dans cette enceinte. Il semble tenir ses appréciations personnelles pour normes. Je tiens à rappeler que dans le cadre du quartier du Bourg, le pavage a été étudié en collaboration avec les milieux concernés PMR. Nous avons effectué un pavage test, qui a été validé. Nous avons alors décidé d'investir deux millions de francs pour réaliser un pavage plus acceptable, de meilleures jointures, ainsi que pour investir dans les machines qui devaient ensuite effectuer les rénovations. Que ce soit dit dans cette enceinte.

Moura Sophie (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Mon parti et mon intervention ayant été interpellés par la députée Rey, je me permets de lui répondre.

Je n'ai jamais dit qu'une journée cantonale ne servait à rien. J'ai juste dit qu'une journée symbolique, bien sûr, sert à quelque chose. Cependant, des actions concrètes sur le terrain pour ces personnes en situation de handicap seraient beaucoup plus efficaces. Lorsque vous dites que le parti PLR suisse est contre l'école inclusive, sachez que ce n'est pas vrai. Tous les enfants ont le droit à l'école et doivent avoir une place. Par contre, le PLR suisse dit qu'actuellement, l'école inclusive n'atteint pas ses objectifs. Etant directrice d'école primaire, je pense être bien placée pour voir les effets sur le terrain. Cela est un autre sujet sur lequel je me réjouis de débattre dans quelques temps.

Savary Daniel (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Je réponds rapidement à M. Dietrich : les faits sont têtus, je persiste et je signe, je connais mes dossiers.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Mon lien d'intérêt : je suis membre du Conseil consultatif de la Fondation Les Buissonnets.

Aujourd'hui, avec mon collègue Peter Wüthrich, nous vous proposons une initiative qui, à notre sens, est non seulement essentielle, mais aussi profondément symbolique : instituer une journée dédiée aux personnes en situation de handicap et à celles et ceux qui, chaque jour, œuvrent avec dévouement pour leur bien-être et leur inclusion. Cette journée ne coûtera rien à l'Etat, mais aura un impact considérable sur la reconnaissance de ces individus et de leur travail.

Il est indéniable que le canton de Fribourg, comme de nombreuses autres régions, s'est engagé depuis plusieurs années dans un mouvement vers l'inclusion des personnes porteuses de handicap. Des avancées ont été réalisées, des dispositifs ont été mis en place, mais il reste encore du chemin à parcourir. Il est de notre devoir, en tant que représentants de la population, de reconnaître l'importance de ce parcours, de cette évolution et d'affirmer que nous sommes une société qui valorise la diversité, l'égalité des chances et la dignité de toutes et tous. La journée proposée serait une occasion de marquer cette reconnaissance. Elle serait un espace pour mieux sensibiliser le public à la réalité des personnes en situation de handicap, pour valoriser leur engagement et leur contribution à la société, mais aussi pour saluer le travail exceptionnel des éducateurs et des éducatrices qui accompagnent ces personnes dans leur quotidien, avec professionnalisme, patience et compassion.

Un mot pour le choix de l'outil parlementaire. On n'en a pas non plus 36'000. C'est tout simple : on s'est inspiré du choix qui avait été fait pour instituer, de manière pérenne, la Session parlementaire des jeunes.

Concernant les Journées nationales, c'est très bien, mais on n'en parle que depuis 2024. On nous dit qu'en 2025, on prévoit quelque chose pour 2027. Et puis après, peut-être tous les deux ou trois ans. Je suis désolé, mais c'est extrêmement flou. Ça peut s'arrêter du jour au lendemain. Tout ce qu'on demande, c'est une journée cantonale fribourgeoise. Et ça, on sait le faire quand on dit : "Ici, c'est Fribourg".

Contrairement à ce qui a été dit dans la réponse du Conseil d'Etat, nous tenons à souligner que cette initiative ne représente aucun coût supplémentaire pour l'Etat de Fribourg. Il s'agit d'un acte symbolique et d'un appel à la responsabilité collective. Aucun financement spécifique n'est nécessaire. Il pourrait y avoir des actions, mais sans générer de dépenses publiques. A la suite de la réponse du Conseil d'Etat, nous pouvons préciser qu'il ne s'agit pas d'un fardeau financier, mais d'un investissement dans le bien-être collectif, dans le respect de la dignité humaine et dans la promotion de valeurs qui sont au cœur de notre société fribourgeoise.

Permettez-nous également de souligner un paradoxe que nous ne pouvons ignorer. Le Grand Conseil a en effet décidé, il n'y a pas si longtemps, de consacrer près de 4 millions de francs pour organiser un Championnat du monde de hockey sur glace sans l'équipe de Suisse. Nous étions près de 80% des députés à valider ce choix. J'en faisais partie. Pourtant, face à une proposition qui ne coûtera absolument rien à l'Etat, qui ne représente aucune charge financière, mais qui en revanche représente une immense valeur symbolique et humaine, nous entendons certains rechigner à la soutenir. Ce contraste est frappant. Il ne s'agit pas de dévaloriser le sport ou cet événement en particulier, mais de nous interroger sur nos priorités.

Instaurer cette journée serait un message fort qui irait bien au-delà des discours politiques. Ce serait un acte concret, simple mais puissant qui témoignerait de notre volonté d'aller de l'avant et de faire de notre canton un modèle d'inclusion et de solidarité. Chers collègues, nous vous invitons à soutenir cette initiative. Ne laissons pas cette opportunité nous échapper. En adoptant cette journée, nous envoyons un message clair à toutes les personnes porteuses de handicap et à tous ceux qui œuvrent à leur côté. Nous vous voyons. Nous vous entendons et nous vous soutenons. Et ensemble, nous construisons un Fribourg plus humain, plus solidaire et plus inclusif.

Pour conclure, nous vous remercions pour votre attention et vous invitons à prendre en considération cette proposition qui est plus que jamais une nécessité.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Tout d'abord, je remercie toutes les personnes qui sont intervenues ce matin sur un thème qui est sur la table du Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat est absolument conscient des difficultés qu'il y a encore, dans notre canton de Fribourg, en lien avec certains accès ou avec la mobilité pour les personnes en situation de handicap. Nous sommes également conscients qu'il y a des

coûts à absorber ces prochaines années pour améliorer la situation. Le Conseil d'Etat est aussi conscient de l'immense travail effectué dans notre canton par les éducateurs et éducatrices. Personnellement, j'ai suivi une formation d'éducateur, je me rends donc très bien compte des difficultés.

On a toujours des choses à améliorer, c'est une chose importante. On veut organiser une journée cantonale fribourgeoise pour les personnes en situation de handicap. Or, c'est justement dans ce but-là que le canton de Fribourg ne doit pas se démarquer du reste de la Suisse. En effet, des personnes sont prises en charge dans tous les cantons. Des personnes d'origine fribourgeoise, qui vivent dans les cantons de Vaud, Genève, Zurich ou autres, ne pourraient donc pas bénéficier de cette journée-là parce qu'elles vivent dans un autre canton. Notre but est justement d'organiser un événement de qualité qui devrait être relié à un événement national. C'est pour ça que l'on participe, par la loi, à cet événement national qui nous permet de bénéficier de l'aura nationale. Cela donne davantage d'ampleur que pourrait procurer un événement fribourgeois - certes non négligeable, je ne conteste pas cela -, et nous aurons une meilleure visibilité si la Suisse entière organise un tel événement.

Une telle journée d'action n'est pas la seule manifestation proposée dans le canton. Nous avons des actions qui se passent dans le domaine de la politique de la personne en situation de handicap. Le canton prévoit d'ailleurs de soutenir le projet inclusif. Et là, je rejoins certains propos qui ont été émis ce matin. Nous souhaitons vraiment soutenir l'inclusion. Plusieurs dizaines de projets de ce type ont vu le jour ces dernières années. Le Conseil d'Etat est absolument conscient de leur importance et ne laissera pas tomber. Il continuera à considérer ces personnes-là en essayant de comprendre leur handicap et de trouver les meilleures solutions possibles. J'essaie vraiment de rendre le plus visible possible ces situations de handicap en soutenant ces personnes-là et surtout les personnes qui travaillent à leur côté au quotidien, jour et nuit, 7 jours sur 7.

Sur ces considérations, je maintiens la position du Conseil d'Etat qui est de refuser la présente motion en se ralliant aux Journées nationales qui sont organisées pour les personnes en situation de handicap.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 48 voix contre 40. Il y a 4 abstentions.

Ont voté en faveur de la motion:

Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Aebischer Matthieu (LA,VEA / GB), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Bronchi Laurent (SC,VEA / GB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Ingold François (FV,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Kehl Roland (SE,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre / Die Mitte), Menétrey Lucie (SC,PS / SP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS / SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Pfister Vincent (FV,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Rey Alizée (SC,PS / SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Schroeter Alexander (LA,PS / SP), Seewer Bojan (SE,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS / SP). Total: 48.

Ont voté contre:

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Brügger Adrian (SE,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Fattebert David (GL,Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre / Die Mitte), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). Total: 40.

Se sont abstenus:

Baeriswyl Laurent (SE, Le Centre / Die Mitte), Bürdel Daniel (SE, Le Centre / Die Mitte), Julmy Markus (SE, Le Centre / Die Mitte), Savary Daniel (GR, PLR/PVL / FDP/GLP). Total: 4.

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Rapport 2024-DSAS-31

Assurer la prise en charge stationnaire et ambulatoire dans leur langue maternelle des enfants et adolescent-e-s germanophones souffrant de problèmes psychiques (Rapport sur mandat 2021-GC-85)

Représentant-e du gouvernement: **Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales**

Rapport/message: **28.01.2025 (BGC mars 2025, p. 566)**

Discussion

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Ce rapport nous permet de prendre connaissance de l'assurance de la prise en charge stationnaire et ambulatoire, dans leur langue maternelle, des enfants et adolescents germanophones du canton souffrant de problématiques psychiques. Ce rapport a été demandé et réalisé par Maryse Aebsicher et Patrice Zurich.

De ce rapport découlent de nombreuses recommandations, 14 au total, ainsi que 17 constats cantonaux qui nous permettent de nous faire une idée de ce qui se passe dans le canton à ce niveau-là. Certes, il n'était pas simple d'élaborer ces recommandations car on ne disposait d'aucune statistique. Cela nous a cependant permis de faire une avancée à ce sujet. Le but était bien entendu de sensibiliser le Conseil d'Etat aux problématiques.

En 2024, une journée spécifique a été consacrée à ce rapport. Tout le réseau s'occupant de l'enfance en situation problématique ou en difficulté s'est alors mis autour de la table. Durant cette journée, nous avons pu discuter avec tous les partenaires concernés. Il était important de sensibiliser tout le réseau fribourgeois aux problématiques et surtout au manque de places constaté actuellement. J'en suis absolument conscient. Nous devrons, dans les années à venir, combler ce manque. Si l'on devait manquer de places pour des personnes en situation de handicap parlant la langue allemande à Fribourg, on pourrait en trouver à Berne, par exemple, ou dans d'autres cantons.

Jakob Christine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Meine Interessenbindung: Ich habe diesen Auftrag von Frau Bernadette Mäder Brülhart mitunterzeichnet. Die Freisinnig-Demokratische und Grünerliberale Fraktion dankt dem Staatsrat für den Bericht. Frau Bernadette Mäder Brülhart hat diesen Auftrag am 7. Juni 2021 eingereicht. Am 10. September 2021 wurde er hier im Grossen Rat an den Staatsrat überwiesen. Der Staatsrat hat danach eine Arbeitsgruppe mit dem Co-Präsidium von Präsidentin Maryse Aebsicher und dem Co-Präsidenten Patrice Zurich eingesetzt. Diese Arbeitsgruppe traf sich zwischen 2021 und 2023 zu 14 Sitzungen. Der Staatsrat hat den Abschlussbericht der Arbeitsgruppe am 28. Januar 2025 erhalten und zur Kenntnis genommen. Die Arbeitsgruppe hat in diesem Bericht 17 Feststellungen und 14 Empfehlungen an den Staatsrat erläutert.

Beim Durchlesen des Berichts ist mir aufgefallen, dass der Bericht nicht nur für die deutschsprachigen Kinder und Jugendlichen gemacht wurde. Er zeigt auf, dass auch die französischsprachigen Kinder und Jugendlichen betroffen sind. Die Arbeitsgruppe zeigt in ihrem Bericht auf, dass es um ein Viertel deutschsprachiger und um drei Viertel französischsprachiger Kinder und Jugendlicher geht. Es fehlen in beiden Sprachen Kinderpsychologen und -psychologinnen. Im Jahre 2022 hat der Staatsrat die lang ersehnte Vereinbarung mit dem Kanton Bern unterzeichnet, dazu herzlichen Dank. Dies hat eine grosse Entschärfung der Situation der deutschsprachigen Kinder und Jugendlichen ergeben. Meiner Meinung nach sollten wir vermehrt mit anderen Kantonen zusammenarbeiten, um mit solchen prekären Situationen künftig besser umgehen zu können. Der Staatsrat stellt im Übrigen fest, dass einige Empfehlungen bereits umgesetzt wurden oder bereits im Gang sind, zum Beispiel die Empfehlungen 4 und 12. Darüber hinaus wurden die Kosten weiterer Empfehlungen beziffert, die im Rahmen des Finanzplans 2025 bis 2028 beantragt werden. Bei der Einführung dieser Massnahmen werden die verfügbaren Finanzressourcen berücksichtigt und entsprechend der Entwicklung des Kantonshaushalts Anpassungen vorgenommen. Von den 14 Empfehlungen konnten einige umgesetzt werden. Insgesamt hängt es mit den Finanzen zusammen und diesen werden wir hier im Grossen Rat annehmen oder ablehnen.

Dietrich Laurent (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet. Le groupe Le Centre remercie vivement le Conseil d'Etat et plus particulièrement la Direction de la formation et des affaires culturelles et la Direction de la santé et des affaires sociales pour la mise sur pied du groupe de travail, l'élaboration du rapport présenté et le plan de mesures proposées.

La problématique de l'accès des enfants et adolescent-e-s aux soins psychiatriques dans leur langue maternelle revêt d'un enjeu croissant dans un canton bilingue. Même si les statistiques sont aujourd'hui insuffisantes, les spécialistes ont pu travailler avec certaines hypothèses, menant à 13 constats et 14 recommandations, souvent au travers de projets-pilotes pour les mesures à court terme. Il faut noter qu'il est difficile de prévoir l'évolution de ce domaine et des besoins futurs des personnes prises en charge.

Selon le rapport, si l'accès aux soins est perfectible, l'accès à l'information, au soutien public et à l'aide financière ne peut pas aujourd'hui être garanti pour toute la population, particulièrement en langue allemande. Mais le constat le plus préoccupant peut-être est l'accroissement tant des besoins de soutien que des besoins de prise en charge chez les jeunes, dont la moitié ne peut réintégrer l'école régulière sans mesures supplémentaires de soutien. Selon les statistiques, il y a eu 137 admissions au Centre de soins hospitaliers en 2019. Il y en a 245 en 2022. L'augmentation est donc frappante. Actuellement, la durée d'attente de prise en charge est de deux mois et le manque est estimé à 27 places pour les germanophones. Imaginez-vous devoir patienter deux mois alors que vous avez un problème de la sorte. Il semble dès lors que les mesures à court, moyen et long terme proposées soient une vraie nécessité. Cependant, elles dépendront évidemment des moyens financiers à disposition ces prochaines années. Les mesures ambulatoires, celles de sensibilisation et de formation, y compris de la cellule familiale, les tandems socio-sanitaires ou la mise en réseau des différentes institutions et le futur HFR sont particulièrement intéressants.

Pour poursuivre le suivi de cette thématique, le groupe Le Centre recommande de parfaire les données à disposition, de suivre les différents projets de manière active et d'établir, au profit des deux directions concernées, un nouveau rapport complet d'ici à trois ans, avec un regard particulier sur la situation des germanophones.

Brügger Adrian (*UDC/SVP, SE*). Ich habe keine Interessenbindung mit diesem Objekt. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat diesen Bericht eingehend diskutiert und dankt dem Staatsrat für den hier vorgelegten Bericht.

Die psychiatrische Versorgung von Kindern und Jugendlichen im Kanton Freiburg weist erhebliche Defizite auf, insbesondere für die deutschsprachige Bevölkerung. Während das Angebot für französischsprachige Kinder in den letzten Jahren ausgebaut wurde, bestehen weiterhin Engpässe in der ambulanten, teilstationären und stationären Betreuung. Lange Wartezeiten, fehlende Kapazitäten und eine unzureichende Früherkennung psychischer Erkrankungen erschweren eine frühzeitige und bedarfsgerechte Versorgung. Ein zentrales Problem ist der Mangel an Plätzen in teilstationären Einrichtungen. Der Bericht zeigt auf, dass mindestens 27 Plätze für deutschsprachige Kinder fehlen. Zudem gibt es keine speziell auf diese Gruppe ausgerichtete stationäre Abteilung, weshalb Betroffene auf ausserkantonale Angebote, beispielsweise diejenigen in Bern, angewiesen sind. Auch im ambulanten Bereich sind die Wartezeiten mit rund zwei Monaten lange, zu lange, um frühzeitige Interventionen zu gewährleisten.

Ein weiteres zentrales Problem ist die mangelnde Früherkennung psychischer Auffälligkeiten. Fachkräfte im Vorschulbereich sind oft nicht ausreichend über Meldewege informiert, und es existiert kein kantonsweites Programm zur Förderung der psychischen Gesundheit vor Schuleintritt. Auch der obligatorische Gesundheitscheck vor der Einschulung berücksichtigt keine psychischen Auffälligkeiten, was dazu führt, dass viele Probleme erst spät erkannt werden. Zusätzlich erschwert die mangelnde Zusammenarbeit zwischen Schulen, Psychiatrie und Sozialdiensten die frühzeitige Unterstützung betroffener Kinder.

Um diese Defizite zu beheben, sind mehrere Massnahmen erforderlich. Zunächst muss die Kapazität im teilstationären und stationären Bereich erweitert werden. Dies kann durch die Schaffung von zusätzlichen Plätzen im ZDJ für französischsprachige Kinder und die Einrichtung einer zweisprachigen Tagesklinik mit 8 Plätzen für Kriseninterventionen geschehen. Ebenso essenziell ist die Verbesserung der Früherkennung und Prävention. Ein kantonsweites Programm nach dem Vorbild des Triple-P-Programms könnte dazu beitragen, psychische Auffälligkeiten bereits im Vorschulalter zu erkennen und frühzeitig gegenzusteuern. Zudem sollten Lehrkräfte und Vorschulpädagogen verstärkt in diesem Bereich geschult werden, auch eine engere Zusammenarbeit mit Haus- und Kinderärzten könnte die Erkennung und Behandlung psychischer Erkrankungen verbessern.

Schliesslich muss die interdisziplinäre Zusammenarbeit zwischen den relevanten Akteuren optimiert werden. Der Ausbau der Liaison Psychiatrie an Schulen könnte eine direkte Unterstützung für betroffene Schülerinnen und Schüler ermöglichen. Die derzeitigen Mängel in der psychiatrischen Versorgung von Kindern und Jugendlichen im Kanton Freiburg fordern dringende Massnahmen. Die Umsetzung gezielter Lösungen ist notwendig, um eine bedarfsgerechte und gerechtere Versorgung aller betroffenen Kinder zu gewährleisten. Durch eine Kombination aus Kapazitätserweiterung, verbesserter Früherkennung und optimierter Zusammenarbeit kann eine nachhaltige Verbesserung der psychischen Gesundheitsversorgung erreicht werden.

Mit diesen Bemerkungen nimmt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei Kenntnis von diesem Bericht.

Julmy Markus (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Meine Interessenbindungen zu diesem Bericht: Ich bin Mitverfasser des Auftrages 2021-GC-85 und Schulpräsident der Gemeinde Schmitten.

Endlich, fast 4 Jahre nach unserer Intervention, liegt der Bericht vor, der dank dem eingereichten Auftrag ausgelöst wurde. Dieser ist sehr ausführlich und detailliert ausgefallen. An dieser Stelle möchte ich der beauftragten Mandatsträgerin Frau Maryse Aebsicher und dem Mandatsträger Patrice Zurich herzlich für die geleistete und exzellente Arbeit danken.

Wie dem Bericht zu entnehmen ist, wurden verschiedene Massnahmen zur Verbesserung und der Sicherstellung der stationären und ambulanten Versorgung deutschsprachiger Kinder und Jugendlicher mit psychischen Problemen in ihrer Muttersprache angedacht und auch bereits zum Teil umgesetzt.

Mit der Schaffung von 5 Plätzen in der Tagesklinik für deutschsprachige Jugendliche sowie mit dem Abkommen mit der UPD Bern scheinen mir die geforderten Ansprüche zurzeit erfüllt. Die 5 Plätze in der Tagesklinik sind gut berechnet in Anbetracht des Angebots an Plätzen für die französischsprachenden Jugendlichen. Sie entsprechen den heutigen Bedürfnissen (gemäss Statistiken der Direktion der Tagesklinik). Wie im Bericht aber steht, werden die Bedürfnisse in Zukunft grösser werden, nur schon aufgrund der steigenden Bevölkerungszahl, insbesondere auch, wenn wir keine anderen Massnahmen andenken und einführen.

Die Platzierung von Kindern und Jugendlichen in der Tagesklinik ist eine für jedes Kind sowie für dessen Eltern sehr schwerwiegende Massnahme. Es ist absolut wichtig, dass psychische Probleme bei Kindern so früh wie möglich entdeckt werden, wenn möglich beim Eintritt in die Schule oder schon im Vorschulalter, und dass die Schulinstanzen bei der Betreuung dieser Kinder mit Problemen vom FNPG gestützt werden, so wie dies schon in den Institutionen und Pflegeheimen geschieht.

Es wäre auch sinnvoll, dass beim Auftreten von psychischen Verhaltensstörungen in der Schule die neu eingeführten Schulsozialarbeiter mit KrankenpflegerInnen zusammenarbeiten könnten - in einer Tandemfunktion -, namentlich, um die Eltern zu orientieren und ihnen zu helfen, die vorgeschlagenen Massnahmen für ihr Kind zu akzeptieren.

Zudem müssten die Tageskliniken ihre Leistungen diversifizieren, zum Beispiel mit einem Teilzeit-Angebot, um zu verhindern, dass die Kinder zu lange aus dem regulären Schulleben ausgeschlossen werden.

Weiterhin sind Tageskliniken nicht in der Lage, sehr schwierige Fälle, z.B. in akuten Krisensituationen, zu betreuen. Deshalb sollte dringend innerhalb des FNPG eine zweisprachige Tagesklinik geschaffen werden, um diese Kinder und Jugendlichen für kurze Zeit aufnehmen zu können.

Mein abschliessender Wunsch bleibt, dass die verschiedenen involvierten Direktionen in diesem eminent wichtigen Thema noch verstärkt zusammenarbeiten, sich unterstützen und die bestmögliche Lösung für die Kinder und Jugendlichen anstreben. Damit dies erfolgreich umgesetzt werden kann, werden auch entsprechende finanzielle Ressourcen notwendig sein.

Ich bin, wie eingangs erwähnt, froh um die bereits umgesetzten Massnahmen und werde die Entwicklung der Angebote auch in Zukunft aufmerksam weiterverfolgen.

Baeriswyl Laurent (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Avec le présent dossier, j'ai le lien d'intérêt d'être de plus en plus confronté, en tant que directeur d'un Cycle d'orientation, à des situations en lien direct avec les difficultés psychologiques des enfants et des jeunes. Je m'exprime en mon nom. Je vous remercie pour ce rapport détaillé.

In der Schule kommt die ganze Gesellschaft zusammen, und sie ist entsprechend deren Spiegelbild. Das sind Kinder und Jugendliche in einer grossen Mehrheit, wo Elternhaus und das ganze Umfeld sehr harmonisch miteinander umgehen und alles bestens läuft.

Aber das sind auch persönliche und familiäre Schicksalsschläge sowie gesellschaftliche Einflüsse, welche in der Schule aufeinandertreffen.

Die Zahl der Schülerinnen und Schüler, die Mühe haben, den Schritt nach draussen und rein in die Schule zu machen, wird grösser. Es fehlt beispielsweise an allen Ecken und Enden an Psychiatrieplätzen für Kinder und Jugendliche. Familien und Betroffene können teilweise nur sehr ungenügend oder gar nicht unterstützt werden.

Für alles, was nicht nach Schema läuft, wird die Verantwortung immer stärker auf die Schule und die öffentliche Hand abgewälzt. Der Bericht zeigt eindrücklich auf, was bereits unternommen wurde und wie gross das Angebot heute ist.

Wir haben heute ein tolles Angebot mit Relaisklassen, allgemeinen SES-Massnahmen, Tagesklinik, Vereinbarungen mit anderen Kantonen wie beispielsweise Bern für die UPD. Endlich haben auch deutschsprachige Kinder und Jugendliche Zugang zu stationären psychiatrischen Institutionen.

Aber Achtung: Die Anzahl Fälle nimmt nicht nur bei uns, sondern auch in anderen Kantonen weiter zu. Sich auf andere Kantone zu verlassen, wenn diese selber Bedarf haben, ist gefährlich. Auch für die Deutschsprachigen braucht es also zwingend nachhaltige Lösungen.

Le rapport suscite chez moi les questions suivantes :

- > Il y a plus de deux ans, j'ai déposé, avec ma collègue Rose-Marie Rodriguez, une motion sur Frimesco. Frimesco est mentionné à plusieurs reprises dans le rapport et fait même l'objet d'un chapitre à la page 22. Cela m'étonne un peu. Aujourd'hui, nous savons que Frimesco ne pourra pas être réanimé. D'où ma question : où en sommes-nous avec Frimesco ? Et surtout, quand pouvons-nous espérer une réponse à notre motion ?
- > La deuxième question porte sur les classes relais : avec les classes relais, nous disposons d'un excellent cadre pour les élèves qui ont temporairement besoin d'un encadrement différent et plus étroit. D'ailleurs, les pédagogues y effectuent un travail remarquable. Mais que se passe-t-il après la classe relais ? Malheureusement, il arrive aussi que la ré intégration dans l'école ne soit pas possible et qu'un placement hors de la famille soit même nécessaire. Dans ce domaine, les possibilités sont insuffisantes. A l'avenir, que compte proposer le Conseil d'Etat dans ce domaine ?
- > Dans le rapport, un grand nombre de constatations correctes sont faites. Des mesures sont définitivement nécessaires. Des recommandations sont également formulées. Qu'en est-il maintenant ? Quelles sont les prochaines étapes ?

Monsieur le Conseiller d'Etat, je vous remercie de vos réponses.

Tritten Sophie (*VEA/GB, SC*). Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance avec intérêt de ce rapport final sur les prestations pédopsychiatriques ambulatoires et semi-stationnaires et il en souligne la qualité.

Ce rapport détaille à la fin pas moins de 14 recommandations à court, moyen et long terme. La question que notre groupe souhaite poser au représentant du Gouvernement porte sur le calendrier que se donne le Conseil d'Etat pour mettre en œuvre ces recommandations. Je pose également une question au nom de mon ancienne collègue de groupe, Bernadette Mäder-Brülhart, sur la place laissée à la Psychotherapeutische Praxisstelle de l'Université de Fribourg. Cette dernière assure une consultation pour les jeunes en langue allemande, mais ses prestations ne sont absolument pas incluses dans ce rapport. Dans quelle mesure, justement, le travail fourni par cette unité de l'Université pourrait-il aussi servir à la mise en œuvre des recommandations des deux experts qui ont rédigé ce rapport ?

Je rejoins également les propos du député Dietrich en lien avec la mise en place d'un monitoring régulier des mesures. Ça serait sans doute bienvenu. On voit que le sujet de la santé mentale des jeunes intéresse et préoccupe ce Parlement.

C'est donc avec ces remarques que le groupe VERT·E·S et allié·e·s prend acte de ce rapport et remercie par avance le représentant du Gouvernement pour ses réponses.

Senti Julia (*PS/SP, LA*). Auch ich habe den Auftrag damals unterzeichnet und fühle mich als Freiburgerin deutscher Muttersprache verpflichtet, mich für ein gleichwertiges Angebot in beiden Sprachen einzusetzen. Ich nehme Stellung im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion.

Mit dem Auftrag, welchen der Grosse Rat im September 2021 angenommen und an den Staatsrat überwiesen hat, wurde die Umsetzung des gesetzlich garantierten Versorgungsangebots in Zusammenhang mit psychischen Krankheiten für Kinder und Jugendliche in deutscher Sprache gefordert. Wenn ich lese, dass der Staatsrat bestätigt, der Auftrag sei erfüllt worden, muss ich ganz klar sagen: Nein, wurde er noch längstens nicht! Mit der Eröffnung einer deutschsprachigen Klasse an der Tagesklinik vor 2.5 Jahren und der Unterzeichnung einer Vereinbarung mit den universitären psychiatrischen Diensten von Bern ist dieser Prozess leider noch nicht zu Ende. Die weitere Behebung der aufgezeigten Mankos und der weitere Ausbau des Angebots beginnt jetzt, werter Herr zuständiger Staatsrat.

Wir möchten es nicht unterlassen, den mandatierten beiden Personen für den erarbeiteten Bericht unseren Dank auszusprechen. Auch wenn mir – wie auch schon von anderen Rednerinnen im Saal erwähnt wurde - teils unklar ist, ob nun von Massnahmen in Bezug auf deutsch-, französisch- oder beidssprachige Betroffene die Rede ist, ist der Bericht eine wichtige Grundlage für weitere Massnahmen und soll dem Staatsrat als Wegweiser dienen.

Im Bericht wird erwähnt, dass sich die Bedarfserhebung als sehr schwierig gestaltet und dass wichtig ist, sämtliche Massnahmen von Schulen und sonderpädagogischen Einrichtungen in die Ermittlung einzubeziehen. Entsprechend wünschen wir, dass dies getan wird und die Zusammenarbeit zwischen den Direktionen, wie schon Kollege Meuwly erwähnt hat, verstärkt wird.

Die Nichtbehandlung von psychischen Problemen von Kindern und Jugendlichen bringt für die Gesellschaft erhebliche soziale und wirtschaftliche Kosten mit sich. Diese wurden im Bericht festgehalten. Nicht nur die Einflüsse der Internetwelt haben sicher beachtlich zur Vermehrung dieser Probleme beigetragen, sondern auch, dass psychische Erkrankungen und Verhaltensauffälligkeiten nicht mehr totgeschwiegen werden.

Insofern besteht ein Interesse der gesamten Bevölkerung am Ausbau und an der möglichst frühen Behandlung und Hilfestellung der betroffenen Individuen. Die Mitarbeit der betroffenen Eltern ist dabei ein wichtiger Faktor, der nicht unterschätzt werden darf, wie bereits erwähnt wurde. Die Möglichkeit, sich in deutscher oder französischer Sprache auszudrücken, ist notwendig. Wir bitten den Staatsrat, diesen Bericht nicht einfach ad acta zu legen, sondern den notwendigen Ausbau und die Weiterverfolgung der Möglichkeiten zu gewährleisten.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Tout d'abord, je tiens à remercier toutes les personnes qui sont intervenues et qui ont réagi à ce rapport très bien documenté et fourni de M^{me} Maryse Aeischer et M. Patrice Zurich. Dans un premier temps, je vais revenir sur plusieurs questions qui m'ont été posées ce matin.

La première question, posée par le député Baeriswyl, concerne les classes relais et ce qu'il advient après cette étape. En fait, le placement hors de la famille est lié à un besoin de placement confirmé par la justice et par le SEJ. Il n'est pas lié à un échec dans une classe relais. Pour moi, le but de la classe relais est justement le retour à une scolarité ordinaire. Dans un premier temps, on place l'enfant dans une classe relais, avec bien entendu le but de le réintégrer ensuite dans une scolarité ordinaire, obligatoire, comme le fait ma collègue M^{me} Sylvie Bonvin-Sansonnens.

Par rapport au Service du médecin cantonal (SMC), il est vrai que l'on ne parle plus aujourd'hui de Frimesco. Un groupe de travail rassemblant divers partenaires de la santé planche sur le sujet et travaille déjà sur des mesures d'amélioration et une future nouvelle stratégie. La motion évoquée par le député Baeriswyl recevra donc une réponse durant cet été. On travaille vraiment sur ce nouveau concept-là. On a dû complètement abandonner Frimesco car il ne correspondait pas aux besoins du canton de Fribourg. J'ai demandé qu'on fasse vraiment un travail de fond.

Il est clair, M^{me} la Députée Senti, que le travail n'est pas terminé, quand bien même nous avons reçu un rapport comme celui-ci. Ce n'est que le début du travail pour nous. Il était cependant important d'avoir une base sur laquelle s'appuyer pour pouvoir intervenir de manière précoce, ce que plusieurs députés ont relevé ce matin. Je pense que plus on interviendra précocement sur les personnes concernées, plus le taux de réussite sera élevé. C'est donc quelque chose qui est vraiment ancré et dont le Conseil d'Etat est pleinement conscient. Je pense vraiment qu'il y a quelque chose à faire à ce niveau-là en ouvrant ces classes précocement, ce qui est vraiment très important.

Concernant les Universitäre Psychiatrische Dienste (UPD) de Berne, il est vrai que les autres cantons ont aussi - comme cela a été relevé - une augmentation d'élèves ou de jeunes en difficulté. Et Fribourg n'est pas en reste. Mais bien entendu, on fera avec les moyens dont on disposera. On doit vraiment ménager les choses, être partenaire d'autres cantons. Pour moi, c'est obligatoire de le faire ainsi, tout en tenant compte, bien entendu, des besoins de notre canton. Idéalement, l'objectif serait de pouvoir accueillir chez nous, dans notre canton de Fribourg, tous les enfants qui ont des problèmes. Et je pense qu'avec l'ouverture de cinq places supplémentaires à la Tagesklinik, on a déjà bien répondu à la demande et on arrive à bien gérer la problématique. C'était aussi important pour moi de dire ces choses-là.

Concernant l'accroissement du soutien, c'est vrai, M. le Député Dietrich, le délai actuel d'attente de deux mois n'est pas acceptable. Je me mets à la place des parents ayant des enfants qui ont des problématiques avérées, psychiatriques ou psychiques. Le but serait donc vraiment d'avoir un délai réduit à zéro pour prendre en charge chaque enfant immédiatement. On retombe ainsi dans la détection précoce que je citais tout à l'heure.

Pour le reste, nous avons actuellement le RFSM qui répond également à cette problématique-là. Et moi, j'entends vraiment répondre à cette problématique dans le canton de Fribourg, autant dans la langue française que dans la langue allemande. C'est vraiment une des priorités que je me suis fixé durant mon mandat : offrir les mêmes prestations aux enfants de langues française et allemande.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Clôture de la session

Présidente du Grand Conseil. Je tiens à relever et à vous remercier sincèrement de la qualité des débats qui ont fait honneur à notre canton et à notre démocratie. Je me réjouis de vous retrouver en mai. D'ici là et avec un peu d'avance, je vous souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de Pâques. Belle suite de journée et bon week-end à tous !

> La séance est levée à 11 h 42.

La Présidente:

Françoise SAVOY

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Alain RENEVEY, *secrétaire parlementaire*